



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Quarante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique

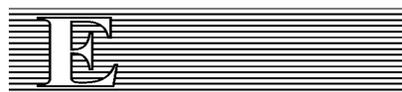


**COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE**

Septième session de la CAMEF

Cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Addis-Abeba (Éthiopie)
26 – 27 mars 2012



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CM/45/5/Rev.1
AU/CAMEF/EXP/Rpt(VII)/Rev.1
27 mars 2012

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS DE LA CINQUIÈME RÉUNION
ANNUELLE CONJOINTE DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES DE L'UNION AFRICAINE ET DE LA
CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DE LA
PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CEA**

Introduction

1. La réunion du Comité d'experts de la cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est tenue à Addis-Abeba du 22 au 25 mars 2012.
2. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par les personnalités suivantes: M. Abdoulaye Touré, Président du Bureau sortant de la Conférence, M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire de l'Union africaine aux affaires économiques et M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique. La réunion a été ouverte au nom de S.E. M. Sufian Ahmed, Ministre éthiopien des finances et du développement économique, par M. Admasu Nebebe, Directeur au Ministère des finances et du développement économique.

A. Participation

3. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Léone, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.
4. Les communautés économiques régionales ci-après étaient représentées: Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).
5. Étaient aussi représentées, l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD (NPCA), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).
6. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Banque mondiale, Bureau des commissions régionales à New York, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Bureau de liaison du Bureau de coordination des affaires humanitaires auprès de la CUA, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds international de développement agricole (FIDA), Fonds monétaire international (FMI), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation mondiale de la météorologie (OMM), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la

science et la culture (UNESCO), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Union internationale des télécommunications (UIT).

7. Les États Membres de l'ONU ci-après étaient représentés en qualité d'observateur: Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Italie et Japon.

8. Les organisations ci-après étaient également représentées par des observateurs: Africa Governance and Monitoring Project, African Advisory Board, African Center for Development Capacity Building (AFCAB), African Export-Import Bank, African Health Economics and Policy Association (AfHEA), African Monitor (African Voices for Africa's Development), Agence japonaise de coopération internationale (JICA), Association des banques centrales africaines (ABCA), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Bureau international de liaison d'OXFAM auprès de l'Union africaine, Center for Constitutional Governance (CCG), Central Organization of Trade Unions (COTU), Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (ACARTSOD), Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA), Chambre panafricaine du commerce et de l'industrie (CPACI), Columbia University, Congrès des économistes africains, Development Consulting Associates (DEV-CAS), Dukes Transnational, Ethiopian Tourist Trading Enterprise (ETTE), Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Afrique de l'Ouest (FCCIAO), Federation of Unions of South Africa (FEDUSA), Femmes Africa Solidarité (FAS), Femmes entrepreneurs et femmes d'affaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (FEFA/CEDEAO), Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), Forum et Réseau africain sur la dette et le développement (AFRODAD), Global Coalition for Efficient Logistics (GCEL), HelpAge International Ethiopia, Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI), Initiative « Un enfant, un ordinateur », Institut d'études de sécurité (ISS), JIC-Développement, Kale Hiwot Church, Ligue des États arabes, New African Magazine (en français), Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ONE Campaign, Organisation internationale des employeurs (OIE), Pan-African Policy Research, Institute for African Alternatives (IFAA), Save the Children, Smart Entertainment, Tax Justice Network-Africa, The Tony Elumelu Foundation, Third World Network Africa, Union économique et monétaire ouest-africaine (UEOMA), Union européenne, Union panafricaine des postes, United Nations Millenium Campaign in Africa, Université du Caire, Université de Lille, Université de Lomé, University of Nigeria-Nsukka, University of Gambia et UPBEAT Marketing.

B. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

9. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion

2. Élection du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
4. Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique
5. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique
6. Examen des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et Position commune africaine sur les OMD
7. Suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, notamment la réunion annuelle conjointe de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de 2011
 - *Rapport de situation sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement*
 - *Rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement*
 - *Rapport de situation sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: Rapport de la douzième réunion du Mécanisme de coordination régionale des institutions des Nations Unies opérant en Afrique*
 - *Changements climatiques et développement en Afrique: rapport sur les résultats de la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et note d'information sur les conclusions de la Conférence préparatoire régionale africaine à Rio+20*
 - *Rapport d'étape sur la mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA)*
 - *Rapport sur la suite donnée aux décisions et recommandations de la réunion annuelle conjointe de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique de 2011*
8. Présentation et examen du document de travail portant sur le thème de la Conférence: *Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale*

9. Questions statutaires

- *Projet de plan-programme biennal pour la CEA pour la période 2014-2015*
- *Rapport annuel 2012 de la CEA*
- *Rapport intérimaire sur la mise en place de l'Institut africain des transferts de fonds*
- *Note d'information sur les grandes conférences de la CUA et de la CEA à venir*

10. Questions diverses

11. Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution

12. Clôture de la réunion

Élection du Bureau

10. Le Comité a élu à l'unanimité le nouveau Bureau suivant:

Président:	Gabon
Premier Vice-Président:	Libye
Deuxième Vice-Président:	Swaziland
Troisième Vice-Président:	Érythrée
Rapporteur:	Côte d'Ivoire

C. Compte rendu des travaux

Allocution d'ouverture

11. Le Président du Bureau sortant de la Conférence, M. Abdoulaye Touré, a remercié le Gouvernement éthiopien pour l'accueil chaleureux réservé aux participants et félicité la CUA et la CEA de l'organisation de la réunion. Il a également félicité ses collègues du Bureau des résultats obtenus dans l'exécution des décisions clefs de la Conférence. Soulignant l'importance critique du thème de la Conférence présente dans le contexte de la transformation attendue de l'Afrique, il a mis en exergue les résultats obtenus en dépit des difficultés financières et économiques mondiales, alors même que la crise de la zone euro menaçait la stabilité européenne. Ces résultats mettaient certainement en évidence le rôle de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale. À trois ans seulement de la date butoir pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les pays africains devraient renforcer la gestion économique, la transparence et la bonne gouvernance et également soutenir la dynamique de libéralisation de leurs marchés et de la participation accrue du secteur privé à des projets et programmes d'importance économique.

12. La CUA, la CEA et la CEA avaient apporté un appui exceptionnel aux efforts déployés par les pays africains pour atteindre les cibles des OMD; nouer des partenariats efficaces, au moyen de publications phares telles que l'*Annuaire statistique pour l'Afrique* et le *Rapport économique sur l'Afrique*; renforcer les capacités du secteur privé grâce à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP); renforcer les capacités de l'UA et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); aider les pays africains à renforcer leurs capacités dans le domaine de la science et de la technologie et renforcer les capacités des pays africains en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Les trois organisations ont également organisé une réunion préparatoire en vue de Rio+20 en octobre 2011. Soulignant l'importance de l'État et de la société civile dans la transformation de l'Afrique, l'intervenant a exhorté les pouvoirs publics africains à accroître leurs efforts de mobilisation des ressources internes pour financer les projets de développement social et d'infrastructures. Tout en invitant les donateurs à honorer leurs engagements, il a exhorté les pays africains à s'efforcer de mobiliser leurs propres ressources, et également à maintenir la stabilité macroéconomique et à consolider les acquis de ces dernières années.

13. Dans ses observations liminaires, M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine, a, au nom du Président de la CUA, souhaité la bienvenue aux participants et exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple éthiopiens d'avoir accueilli la Conférence. Il s'est félicité de l'excellente collaboration instaurée entre la CEA et la CUA afin de répondre aux défis de développement de l'Afrique, collaboration qui s'exprime notamment par l'élaboration conjointe de publications phares comme le *Rapport économique sur l'Afrique*, l'*Annuaire statistique pour l'Afrique*, le « Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, 2012 » et l'« Aperçu de l'évolution de l'intégration régionale en Afrique ». Les deux institutions ont soutenu avec succès les États membres lors de grandes conférences internationales, ce qui attestait leur direction clairvoyante et leur engagement dans la prise en charge des défis socioéconomiques du continent.

14. Le thème de la Conférence était particulièrement important et d'actualité dans le contexte de la crise de la dette que traversait la zone euro et de l'émergence des économies africaines de la crise financière et économique mondiale. Une occasion de croissance économique se présentait à l'Afrique, dont le produit intérieur brut (PIB) a augmenté en moyenne de 4,8 % et de 3,7 % en 2010 et en 2011 respectivement, et devrait croître de 5,8 % en 2012.

15. Le chemin de l'Afrique vers la réalisation de son potentiel en tant que pôle de croissance mondiale était parsemé de nombreux obstacles, dont le déficit infrastructurel, des problèmes de bonne gouvernance, la participation limitée du secteur privé, un engagement insuffisant de l'État et des difficultés liées à l'intégration régionale. Il escomptait que les participants échangeraient des idées sur trois sujets qui avaient été soigneusement choisis: l'Afrique à l'horizon 2050, la crise de la dette dans la zone euro et ses répercussions sur l'économie africaine et le projet de cadre pour le programme de développement de l'Afrique au-delà de 2015.

16. M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion, qu'il a décrite comme le principal cadre dans lequel les experts expriment leur opinion sur des sujets majeurs en Afrique, avant de féliciter la CUA pour son engagement dans le partenariat avec la CEA.

17. L'Afrique pourrait réaliser son potentiel et devenir un pôle de croissance mondiale pour autant qu'elle ait une vision claire des actions à mener pour y parvenir. À cet égard, l'IDEP aidait les États membres à réintégrer les cadres de planification du développement dans leur gestion économique. Il était essentiel pour l'Afrique de formuler un programme de développement pour réaliser les OMD après 2015, mais un nouveau cadre de développement devrait s'appuyer sur les forces existantes et combler les lacunes apparentes, tout en créant des emplois, particulièrement pour les jeunes qui, bien que constituant la majorité de la population, n'avaient pas bénéficié de la récente croissance économique.

18. Des ressources financières suffisantes étaient nécessaires pour maintenir la dynamique de croissance et la mobilisation des ressources intérieures et les envois de fonds resteraient essentiels à cet effet, de même que le financement de développement, comme l'avait montré le forum organisé avec succès en mai 2011. Une table ronde de haut niveau sur les flux financiers illicites, demandée par la Conférence de l'année dernière, avait commencé ses travaux sous la direction de l'ancien Président sud-africain, M. Thabo Mbeki.

19. Le succès de l'Afrique reposait sur la mise en œuvre de son programme d'intégration régionale et sur les faits en vue de combler son déficit d'infrastructures. Des efforts concertés devraient être déployés en vue d'appliquer le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), en appui au projet de zone de libre-échange continentale, et le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) devrait continuer à soutenir ce travail.

20. L'environnement international reste important pour le développement de l'Afrique. À cet égard, le CAPC appuie actuellement les négociateurs africains. La CEA a aussi abrité la réunion préparatoire pour les négociations de Rio+20.

21. La Vision africaine pour l'industrie minière a été adoptée du fait que l'importance de la gestion rationnelle des ressources a été reconnue. C'est cette même raison qui a présidé à la création du Centre africain pour les ressources minières. Le thème du huitième Forum pour le développement de l'Afrique, prévu en octobre 2012, sera « Gérer et exploiter les ressources naturelles en vue du développement de l'Afrique ».

22. L'utilisation stratégique des partenariats avait continué de caractériser le travail de la CEA. La CUA, la CEA et la BAD avaient mis en place un Bureau d'appui au secrétariat conjoint, tandis que les partenaires cités ci-après avaient vigoureusement soutenu le Plan d'activités de la CEA pour 2010-2012, à savoir le Canada, le Danemark, l'Union européenne, la Finlande, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni.

23. M. Admasu Nebebe, Directeur de département au Ministère éthiopien des finances et du développement économique, a, au nom du Gouvernement et du peuple éthiopiens, souhaité la bienvenue aux délégués présents à Addis-Abeba et remercié la CEA et la CUA d'avoir organisé ces réunions.

24. Abordant le thème de la Conférence, M. Nebebe a fait observer que ces dernières années, l'Afrique avait enregistré de solides résultats économiques, sous-tendus par une saine gestion macroéconomique, une bonne gouvernance politique et économique, une gestion compétente des affaires publiques et un secteur privé en croissance, ce qui avait conduit de nombreux observateurs à voir dans l'Afrique le prochain pôle de croissance. Toutefois, les taux de croissance en Afrique ont été volatils et insuffisants pour permettre la réalisation des OMD. Il était essentiel d'accélérer et de maintenir la croissance économique en Afrique pour réduire la pauvreté, étant entendu que le financement de la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté exigerait des ressources à la fois internes et externes.

25. Des politiques cohérentes assurant des dépenses publiques soutenues et prudentes, le renforcement du développement des infrastructures, la stabilité macroéconomique, une plus grande résilience aux chocs extérieurs, un recours accru aux partenariats public-privé ainsi que la paix et de la sécurité étaient essentiels pour que l'Afrique devienne un pôle de croissance mondiale. Les pays africains se devaient de repenser leurs stratégies de développement et de mettre l'accent sur la promotion de l'intégration régionale africaine, notamment le commerce intra-africain. Toutefois, les prix élevés du pétrole et l'actuelle crise dans la zone euro pourraient entraîner une baisse des flux commerciaux dans certains pays africains et provoquer l'assèchement du financement du commerce.

26. M. Nebebe a ensuite déclaré, au nom du Gouvernement éthiopien, la réunion ouverte.

Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique [point 4 de l'ordre du jour]
[E/ECA/COE/31/2, AU/CAMEF/EXP/2(VII)]

27. Le secrétariat a présenté un document intitulé « Vue d'ensemble de la situation économique et sociale en Afrique en 2011 » et mis l'accent sur quatre grandes idées.

28. Premièrement, l'évolution de l'économie mondiale avait entraîné en 2011 des difficultés majeures pour les pays africains, notamment des risques et des facteurs de vulnérabilité qui avaient ramené la croissance mondiale à 2,8 % en 2011 contre 4 % en 2010. En particulier, la crise de la dette souveraine survenue dans la zone euro avait accru le risque d'une nouvelle récession mondiale, qui pourrait affecter les pays africains sur plusieurs fronts. La demande de produits d'exportations pouvait s'en trouver réduite, ce qui conduirait à une contraction brutale des positions du secteur extérieur. Se trouveraient aussi affectés en Afrique le secteur des services (notamment le tourisme), les flux de capitaux vers le continent (y compris les investissements étrangers directs (IED) et les envois de fonds) et les marchés financiers africains. Néanmoins, l'Afrique était mieux préparée qu'avant pour faire face aux chocs mondiaux, le continent ayant approfondi les sources intérieures de croissance et renforcé ses

liens commerciaux avec les marchés émergents d'Asie et d'Amérique latine – loin de l'épicentre de la crise en Europe.

29. Deuxièmement, le redressement de l'Afrique avait fléchi en 2011, avec une croissance de 2,7 % seulement, contre 4,6 % en 2010, du fait de la transition démocratique en Afrique du Nord ayant suivi les remous politiques et sociaux dans plusieurs pays de la sous-région et de la persistance des effets indirects de la crise économique mondiale de 2007-2009. Cependant, beaucoup de pays africains avaient continué d'enregistrer une croissance forte et les perspectives pour 2012 et au-delà étaient positives. La croissance avait été alimentée par la hausse des revenus et de la demande intérieure, l'augmentation des exportations de produits de base, dont les cours étaient à la hausse et la demande élevée, et une reprise des flux d'IED s'expliquant par l'amélioration de la gouvernance économique et politique. Toutefois, l'on était en droit de s'inquiéter du fait que les flux d'IED continuaient d'aller à l'industrie extractive; il convenait de faire en sorte que les secteurs bénéficiant de ces flux soient diversifiés.

30. Troisièmement, les progrès en matière de développement social et humain étaient lents. Le taux de chômage élevé, surtout parmi les jeunes, demeurait un sujet de préoccupation. La pauvreté restait aussi élevée, assortie de grandes inégalités, à cause de la base étroite de la croissance économique et de la faiblesse des systèmes de protection sociale. Beaucoup de pays africains n'allaient sans doute pas parvenir à atteindre l'objectif du Millénaire consistant à réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté pour 2015.

31. Quatrièmement, pour chercher des solutions aux problèmes de développement actuels et émergents de l'Afrique, il fallait une action tant à court terme qu'à long terme. À court terme, les décideurs devaient continuer de mener des politiques économiques anticycliques bien pensées, susceptibles d'appuyer et de soutenir la croissance et la protection sociale. À long terme, les décideurs africains devaient ne ménager aucun effort pour diversifier l'économie et réaliser la transformation structurelle en vue d'une croissance inclusive accompagnée d'emplois décents.

32. Dans le débat qui s'est ensuivi, les participants ont salué la poursuite de la croissance économique en Afrique, mais noté que le continent était encore largement tributaire des exportations de produits de base. Des efforts concertés étaient nécessaires pour générer le dynamisme économique par la promotion de la stabilité macroéconomique, la protection des droits de propriété et le renforcement de la compétitivité. D'autres points ont été soulevés:

a) Le rapport mettait l'accent sur l'impact de la transition démocratique en Afrique du Nord sur la performance économique du continent pour 2011;

b) Il a été demandé que soient précisés le terme « emplois décents » utilisé dans le rapport pour décrire les emplois qu'il fallait générer à l'intention des jeunes, ainsi que les secteurs dans lesquels ces emplois décents pourraient être créés. À cet égard, le secrétariat a indiqué que l'Organisation internationale du Travail avait défini la notion de travail décent comme un travail accompli dans des conditions de liberté, d'équité et de dignité, l'employeur traitant les travailleurs avec

justice. De tels emplois pouvaient être créés dans les secteurs structurés, en particulier dans le secteur public, celui de la transformation et les services.

33. À la lumière des discussions, le Comité a fait les recommandations suivantes:

a) La CEA devrait procéder à des analyses approfondies concernant les répercussions de la transition démocratique en Afrique du Nord sur les conditions socioéconomiques dans les pays concernés, y compris sur le reste du continent;

b) Les pays africains devraient renforcer la législation, améliorer la gouvernance, accroître l'accès aux ressources financières, éliminer les déficits infrastructurels et, chose très importante, encourager la protection des droits de l'homme, essentiels au bon fonctionnement des mécanismes du marché;

c) Il convenait de prêter une plus grande attention à l'agriculture, à la viabilité de l'environnement et au développement social, en particulier l'éducation et la santé, en raison de leur impact sur la réduction de la pauvreté. L'autonomisation des femmes, y compris l'accès des femmes à la terre, devrait également faire l'objet d'une plus grande attention compte tenu de la contribution des femmes au développement en Afrique;

d) Les entrepreneurs devraient être encouragés à devenir plus compétitifs et recevoir un appui à cette fin;

e) Il convenait d'intensifier les efforts visant à mobiliser des ressources pour répondre aux crises humanitaires telles que celles survenues dans la Corne de l'Afrique et les régions sahariennes;

f) Compte tenu de l'évolution actuelle de la situation mondiale, les pays africains devraient renforcer la coopération Sud-Sud, essentiellement en prenant conscience de la mesure dans laquelle ces relations pourraient aider à promouvoir des réformes économiques chez eux et du type de transformations structurelles les plus aptes à générer des emplois.

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique [point 5 de l'ordre du jour] [E/ECA/COE/31/9, AU/CAMEF/EXP/9 (VII)]

34. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait un exposé portant sur les progrès réalisés par les communautés économiques régionales (CER) dans la mise en œuvre du programme d'intégration régionale. Il a mis en évidence ce que les différentes CER avaient pu réaliser dans le contexte des dispositions du Traité d'Abuja.

35. La CUA avait pris plusieurs initiatives en étroite collaboration avec les communautés économiques régionales concernant les quatre piliers du Plan stratégique de l'Union africaine: paix et sécurité; intégration, coopération et développement; valeurs communes; et renforcement des capacités

institutionnelles. Des projets ont été plus particulièrement évoqués pour chacun des piliers: l'Architecture africaine de paix et de sécurité, le Programme de développement des infrastructures en Afrique, le Programme minimum d'intégration, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et la mise en place des institutions financières panafricaines.

36. Malgré les progrès réalisés dans le programme d'intégration régionale, des problèmes demeuraient, affectant sa mise en œuvre: le financement insuffisant des programmes et projets d'intégration, une réticence de la part des États membres à céder une part de leur souveraineté à des organismes régionaux et continentaux, le manque d'infrastructures physiques et institutionnelles et les obstacles à la libre circulation des personnes. Rappelant que le dernier sommet de l'Union africaine avait décidé de consacrer une de ses séances ordinaires aux questions de développement et d'intégration, le secrétariat a invité les États membres et les autres parties prenantes à s'attaquer sans attendre à ces problèmes afin d'atteindre les objectifs inscrits dans le Traité d'Abuja.

37. Il a été noté que la CUA avait institué un groupe de haut niveau sur le financement des activités d'intégration régionale présidé par M. Olusegun Obasanjo, ancien Président du Nigéria. Les conclusions du groupe seraient présentées au prochain sommet de l'Union africaine. L'accent a été mis sur la nécessité d'accélérer l'adoption d'une autre source de financement de l'intégration de façon à rendre la Commission de l'Union africaine moins dépendante des sources extérieures de financement.

38. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont souligné la nécessité de renforcer les moteurs de la croissance africaine. Il a été noté que les chocs mondiaux pouvaient être une contrainte pesant sur l'intégration régionale. Toutefois, les participants ont estimé que l'Afrique devrait mettre davantage l'accent sur le problème des contraintes internes qui gênent l'intégration régionale, avant d'insister sur un accès aux marchés en franchise de droits et sans quotas, afin de profiter des possibilités existantes sur le continent.

39. Compte tenu des relations économiques et commerciales qui liaient traditionnellement l'Europe et l'Afrique, celle-ci pourrait subir l'impact de la crise de la dette dans la zone euro. La faiblesse de l'économie européenne risquait d'entraîner une réduction de la demande de produits africains et du flux d'aide au développement vers le continent. Pour atténuer les effets négatifs de la crise de l'euro et d'autres chocs extérieurs, les participants ont estimé nécessaire que l'Afrique accélère l'approfondissement de son programme régional d'intégration sans modifier le Traité d'Abuja.

40. Les participants ont souligné les retombées positives de l'arrangement tripartite conclu par la CAE, le COMESA et la SADC en vue d'établir une grande zone de libre échange qui accélérerait la mise en œuvre du Traité d'Abuja. Ils ont invité les autres communautés économiques régionales à mettre en place des arrangements similaires afin d'accélérer la création d'un marché commun unique et, en fin de compte, de la Communauté économique africaine. Il a été noté qu'une grande partie du budget-programme de l'Union africaine provenait de sources externes, ce qui avait des effets négatifs sur l'exécution des activités et des projets.

41. Concernant les échanges commerciaux, les participants ont souligné la nécessité pour l'Afrique de prêter une plus grande attention à la coopération Sud-Sud comme moyen de renforcer son développement et son intégration dans l'économie mondiale. Ces relations étaient appelées à jouer un plus grand rôle pour libérer à l'avenir le potentiel de croissance de l'Afrique. Il était important d'analyser l'intensification de ces relations, qui pourraient servir de tremplin à la transformation structurelle, entraîner la création d'emplois et, partant, garantir des moyens de subsistance durables et contribuer à la réduction de la pauvreté.

42. Le Comité a recommandé que les États membres approfondissent et unifient leur programme d'intégration régionale afin de pouvoir mieux résister aux chocs externes et aux crises, et que la CUA accélère la mise en place d'un mécanisme d'autofinancement, nécessaire pour atténuer les chocs externes, en prenant en compte les succès remportés par certaines communautés économiques régionales. En outre, d'autres communautés économiques régionales dans d'autres parties de l'Afrique devraient s'inspirer de cet arrangement tripartite de façon à accélérer la réalisation du programme d'intégration au niveau continental.

Examen des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et programme de développement de l'Afrique après 2015 [point 6 de l'ordre du jour]

[E/ECA/COE/31/8, AU/CAMEF/EXP/8(VII)]

43. Le secrétariat a présenté ce point sur la base d'un rapport intitulé « Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, 2012 ». Des progrès avaient effectivement été réalisés, mais à un rythme trop lent pour atteindre la plupart des cibles. Les progrès les plus importants avaient été réalisés dans des domaines tels que l'éducation, l'égalité entre hommes et femmes et le VIH/sida, tandis que les indicateurs de santé maternelle et infantile en particulier étaient à la traîne. La qualité des services et l'égalité d'accès étaient aussi des sujets de préoccupation.

44. L'année 2015 se rapprochant, il était temps pour l'Afrique de considérer les progrès réalisés, les leçons tirées de l'expérience et les problèmes émergents pour en faire autant de pierres angulaires du programme de développement de l'après-2015. On a estimé que les OMD mettaient trop l'accent sur les résultats et pas assez sur les facteurs de développement. Les trois domaines suivants étaient apparus au cours de consultations avec les parties prenantes comme des éléments essentiels pour l'Afrique: la promotion de la croissance économique et de la transformation structurelle, l'éducation et l'innovation technologique, et le développement humain et social.

45. Un grand thème qui était ressorti de la discussion, en rapport avec les principales questions relatives aux OMD et les suggestions concernant le programme de développement au-delà de 2015, était que la mobilisation des ressources intérieures et la recherche de sources alternatives de financement, par exemple grâce à l'exploitation des ressources naturelles, étaient essentielles à la réalisation des OMD et devraient être un élément central du programme qui serait mis en œuvre après

2015. En outre, la mobilisation des ressources intérieures était aussi apparue comme un facteur important en matière d'appropriation et de reddition de comptes.

46. Plusieurs participants ont dit qu'il fallait une croissance soutenue, de haut niveau et inclusive. Les pays doivent garder à l'esprit que l'inégalité était un facteur clé dans le rythme et la nature de la croissance. À cet égard, les femmes et les populations rurales ont été mentionnées comme devant être des groupes cibles. Il a aussi été suggéré que la collecte et la désagrégation des données aux niveaux infranational et communautaire permettraient de mesurer les progrès accomplis s'agissant des groupes marginalisés et contribueraient à un développement social et économique sans exclusive.

47. Certains se sont inquiétés de l'accès aux services publics et de la qualité de ceux-ci, par exemple pour ce qui était de l'inclusion financière et de la qualité de l'enseignement et des services sanitaires. Les participants se sont demandé comment les États membres pourraient assurer des services à la fois de qualité et égaux pour tous.

48. La position économique actuelle de l'Afrique lui offrait une occasion unique d'orienter le débat relatif aux grands contours du programme de développement au-delà de 2015. Les participants ont demandé instamment que le maintien des acquis obtenus dans le cadre des OMD initiaux fasse partie intégrante des efforts qui en prendraient la suite.

49. Le Comité a fait les recommandations suivantes:

a) La Charte africaine de la statistique était l'occasion de faire un travail d'harmonisation de manière à pouvoir mesurer adéquatement la réalisation des cibles;

b) Les pays africains sont invités à établir des plans d'action et des calendriers clairs pour s'assurer qu'ils satisfassent à la plupart des cibles afférentes aux OMD d'ici à 2015;

c) L'examen de la mise en œuvre des OMD devrait être étroitement aligné sur la transformation structurelle et une utilisation plus efficace des ressources;

d) Les technologies mobiles devraient être utilisées comme moyen de mettre au point des services financiers à l'intention des populations rurales, comme cela a été fait dans certains pays;

e) Les efforts visant à élaborer une position africaine sur le programme de développement de l'après-2015 devaient se fonder sur une démarche participative prenant en considération les points de vue de toutes les parties prenantes, notamment des jeunes;

f) Le maintien des acquis en matière OMD et une exploitation optimale de la position de l'Afrique dans l'économie mondiale étaient des principes qui devraient guider le programme de développement au-delà de 2015, lequel devrait aussi s'inspirer des cadres existant ailleurs aux niveaux national, régional et continental, notamment dans le contexte des communautés économiques régionales.

Suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, notamment la réunion annuelle conjointe de l'Union africaine (UA) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de 2011 [Point 7 de l'ordre du jour]

**i) Financement du développement: rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
[E/ECA/COE/31/10, AU/CAMEF/EXP/10(VII)]**

50. Le secrétariat a présenté un rapport intitulé « Financement du développement: rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey ». Les résultats obtenus à cet égard avaient été contrastés. Les progrès accomplis avaient été importants en ce qui concernait la mobilisation de ressources internationales et la viabilité et l'allégement de la dette extérieure, mais ils avaient été lents en ce qui concernait la mobilisation des ressources intérieures, l'aide au développement et le commerce international, ainsi que la résolution des questions systémiques. La fragilité de la conjoncture économique mondiale actuelle risquait de remettre en cause les progrès accomplis à ce jour. Depuis la Conférence de Monterrey, l'importance grandissante de la coopération Sud-Sud et l'apparition de mécanismes novateurs de financement étaient deux faits nouveaux majeurs qui avaient permis d'accroître les sources de financement du développement et dont il faudrait tenir pleinement compte dans le nouveau cadre mondial de coopération pour le développement. Les résultats avaient été en deçà des attentes pour ce qui était des flux et de l'efficacité de l'aide; l'Afrique restait également sous-représentée dans les instances de décision des institutions internationales.

51. Dans les débats qui ont suivi, le Comité a été informé de la tenue de la Conférence africaine sur les sources novatrices de financement du développement, qui serait accueillie par le Gouvernement guinéen les 4 et 5 septembre 2012. Les objectifs de cette conférence, qui avaient été proposés par la Guinée et approuvés par les chefs d'État et de gouvernement africains, étaient d'élaborer des stratégies appropriées pour mobiliser des sources novatrices de financement du développement en Afrique et de contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Le Comité a également souligné la nécessité d'établir des liens entre les différents domaines d'activité énoncés dans le Consensus de Monterrey et de renforcer la coopération Sud-Sud. Il a noté que les pays développés n'honoraient pas systématiquement leurs engagements en ce qui concernait l'aide publique au développement (APD) et que les apports d'IED vers l'Afrique restaient faibles en dépit des nombreuses mesures incitatives adoptées par les gouvernements africains, de la croissance économique forte et régulière du continent, de son potentiel naturel et minier considérable et du faible coût de sa main-d'œuvre.

52. Le Comité a également souligné que l'Afrique devait envisager d'autres sources de financement, car les engagements pris concernant l'APD n'étaient pas toujours tenus. Il a également recommandé que les pays africains adoptent des mesures d'incitation et des cadres harmonisés pour attirer les IED afin d'éviter une concurrence inutile entre eux. En ce qui concernait la mobilisation des ressources intérieures, le Comité a souligné les conséquences négatives de la corruption, laissant

entendre que les gouvernements africains pourraient accroître leurs recettes fiscales en améliorant la gouvernance et en consolidant la démocratie. Enfin, il a recommandé que, pour mobiliser plus de fonds en vue d'un développement durable et inclusif, les pays africains renforcent leur capacité de lever davantage de ressources intérieures et de créer des mécanismes pour assurer la mise en œuvre et/ou le suivi de la mise en œuvre des engagements pris au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan.

ii) Rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement

53. Le secrétariat a présenté le rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique de 2011, étude sur la responsabilité mutuelle réalisée conjointement par la CEA et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en vertu d'un mandat donné par les chefs d'État et de gouvernement du NEPAD. Ce rapport soulignait quatre questions importantes qui avaient été soumises au Comité pour examen, à savoir les principaux engagements pris par les pays africains et leurs partenaires de développement, la mise en œuvre de ces engagements, les résultats obtenus et les futures priorités. On y rendait compte également des progrès accomplis par l'Afrique en ce qui concernait le développement économique durable, l'enseignement, la santé, la sécurité alimentaire et l'égalité entre hommes et femmes, la bonne gouvernance et le financement du développement, et on y soulignait aussi les problèmes particuliers qui se posaient. Les pays africains y étaient invités à poursuivre les réformes politiques et économiques, à renforcer l'intégration régionale, à mobiliser des ressources intérieures et des investissements étrangers et à utiliser les ressources disponibles pour accélérer la réalisation des OMD. Les partenaires de développement étaient pour leur part invités à renforcer la coopération dans d'importants domaines de la gouvernance économique tels que la coopération internationale en matière de fiscalité et la lutte contre les flux illicites de capitaux, à continuer de résister aux pressions protectionnistes, à redoubler d'efforts pour libéraliser le commerce multilatéral, à établir un calendrier précis pour honorer les engagements pris en ce qui concernait l'augmentation de l'APD et à faciliter la participation de l'Afrique aux nouveaux mécanismes internationaux de gouvernance mondiale qui pourraient être créés.

54. Le Comité a pris note du rapport présenté par le secrétariat.

iii) Rapport intérimaire sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: Rapport de la douzième session du Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies travaillant en Afrique (MCR-Afrique) [E/ECA/COE/31/14, AU/CAMEF/EXP/14(VII)]

55. Le secrétariat a présenté un exposé sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD, dont les objectifs étaient pour l'essentiel liés à ceux du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique), qui avait été créé pour renforcer la cohérence, la coordination et la coopération à l'échelle du système des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional, ainsi qu'à ceux du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, dont l'objectif était de renforcer la capacité de la CUA et des organisations sous-régionales africaines pour coopérer

efficacement en tant que partenaires avec le système des Nations Unies afin de relever les défis de développement de l'Afrique. Une des principales réalisations du système des Nations Unies avait été l'élaboration d'un programme de travail détaillé pour accélérer la mise en œuvre du Programme décennal, qui constituait un plan d'action clair pour le renforcement des capacités de la CUA. Les groupes thématiques du MCR-Afrique avaient également élaboré et mis en œuvre conjointement des activités d'appui à l'Union africaine et au NEPAD. En outre, on avait mis en place des mécanismes de coordination sous-régionale (MCSR) qui servaient désormais de cadre de coordination des activités du système des Nations Unies au niveau sous-régional. L'Union africaine devait encore renforcer son contrôle et son autorité sur le MCR-Afrique, et le système des Nations Unies devait étendre à tous les organes de l'Union africaine l'appui en matière de renforcement des capacités qu'il fournissait à la CUA. La voie recommandée était que les États membres soutiennent la mise en œuvre des programmes de l'Union africaine et du NEPAD au niveau national, qu'ils participent pleinement aux travaux des comités intergouvernementaux d'experts organisés par les bureaux sous-régionaux de la CEA et qu'ils utilisent ces comités pour relier les activités d'appui du système des Nations Unies aux niveaux national et sous-régional.

56. Le Comité a pris note du rapport présenté par le secrétariat.

iv) Promouvoir la science, la technologie et l'innovation au service du développement en Afrique
[E/ECA/COE/31/15, AU/CAMEF/EXP/15(VII)]

57. Le secrétariat a présenté un rapport intitulé « Promouvoir la science, la technologie et l'innovation au service du développement en Afrique ». Dans son exposé, il a insisté sur l'importance que revêtaient la science, la technologie et l'innovation (STI) pour libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale. Il a souligné en particulier qu'il fallait promouvoir l'innovation dans le système éducatif et la société dans son ensemble. Il convenait également d'accorder une attention spéciale au financement de la recherche-développement, au transfert de technologies et à la commercialisation des résultats de la recherche, ainsi qu'à la fourniture d'un appui pour le suivi et l'évaluation des résultats en matière de STI. En outre, les gouvernements devaient s'efforcer, conformément à l'objectif convenu, d'allouer au moins 1 % de leur PIB à la recherche-développement (R-D), et offrir des subventions, des prêts et des garanties spéciaux pour la création d'entreprises nouvelles. Les programmes et initiatives de la CEA visant à promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise sur le continent, notamment le Cadre africain pour l'innovation, le Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques, l'initiative de mise à profit de l'expérience en ingénierie pour améliorer la santé en Afrique, le Réseau africain de développement et de transfert de technologie, le Forum interparlementaire africain sur la science, la technologie et l'innovation et le Prix de l'innovation en Afrique, ont également été présentés.

58. Au cours des discussions qui ont suivi, le Comité a reconnu qu'il était important de disposer de ressources humaines qualifiées pour acquérir, produire et diffuser des connaissances et des technologies nouvelles. Dans une économie mondiale où il était de plus en plus important que la société dans son ensemble possède des compétences technologiques de base, il était nécessaire de

dispenser plus largement un enseignement supérieur de meilleure qualité en sciences, en ingénierie et en technologie pour favoriser le développement économique et social rapide de l'Afrique et libérer ainsi son potentiel en tant que pôle de croissance mondiale.

59. Le Comité a félicité la direction de la CEA et de la CUA d'avoir fait en sorte que la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique reste le principal lieu de rencontre pour des discussions et des échanges politiques et techniques entre les scientifiques, les décideurs et le secteur privé. Il a également reconnu le rôle essentiel du Prix de l'innovation pour l'Afrique s'agissant de créer une plateforme pour stimuler l'innovation en Afrique dans les principaux secteurs décisifs pour le développement durable du continent. Le Prix avait également incité des jeunes à embrasser des carrières scientifiques ou techniques enrichissantes et valorisantes et encouragé des chefs d'entreprises, des créateurs, des organismes de financement et des prestataires de services aux entreprises à échanger des idées et à étudier des créneaux commerciaux novateurs.

v) Les changements climatiques et le développement en Afrique: Rapport sur les résultats de la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, et note d'information sur les résultats de la réunion régionale africaine préparatoire à Rio+20 [E/ECA/COE/31/23, AU/CAMEF/EXP/23 (VII)]

60. Le secrétariat a présenté, en se fondant sur le rapport intitulé « La Conférence de Durban sur les changements climatiques: revue des accords et des questions en suspens », un exposé dans lequel il a mis en lumière le contexte dans lequel s'inscrivaient les négociations internationales sur les changements climatiques et les travaux menés par l'Afrique pour se préparer à ces négociations à la Conférence tenue à Durban (Afrique du Sud) du 23 novembre au 13 décembre 2011.

61. L'un des principaux résultats de la Conférence de Durban avait été l'adoption de la plate-forme de Durban, dans laquelle il avait été convenu de lancer un nouveau cycle de négociations et une décision avait été prise en ce qui concernait la mise en œuvre des Accords de Cancún, y compris le Fonds vert pour le climat. La Conférence avait également pris une décision sur une deuxième période d'engagement de cinq ou de sept ans commençant le 1^{er} janvier 2013, ainsi que des décisions sur les engagements devant être pris par les pays développés en matière d'atténuation et les mesures d'atténuation appropriées devant être adoptées par les pays en développement à l'échelle nationale. Il a été souligné que peu de progrès avaient été accomplis en ce qui concernait le Programme renforcé de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement.

62. Il a été souligné au cours des débats qu'il était essentiel que l'Afrique continue de participer efficacement aux négociations sur les changements climatiques et de veiller à ce que ses préoccupations et ses priorités soient prises en compte dans les résultats de ces négociations. Étant donné que les pays développés n'avaient pas honoré les engagements qu'ils avaient pris en matière d'APD dans le Consensus de Monterrey, le Comité a exprimé la crainte que ces pays ne tiennent pas non plus leurs engagements vis-à-vis du Fonds vert pour le climat.

63. Le Comité a recommandé que la CUA, en collaboration avec la CEA, la BAD, le PNUE et d'autres organismes des Nations Unies, continue d'apporter un soutien énergique et cohérent aux pays africains afin de renforcer leur capacité de participer de façon unie et efficace aux négociations sur les changements climatiques et de suivre la mise en œuvre des résultats de ces négociations.

64. En ce qui concernait le processus régional africain préparatoire à la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio+20), que la CEA avait conduit en collaboration avec la CUA et la BAD, en partenariat étroit avec les communautés économiques régionales (CER), le PNUE et le PNUD, le secrétariat a tout d'abord souligné dans son exposé l'objectif et les thèmes que l'Assemblée générale des Nations Unies avait assignés à la Conférence Rio+20, qui devait avoir lieu du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil). Le processus régional africain, qui avait bénéficié d'une participation active des dirigeants politiques africains au niveau des chefs d'État et de gouvernement, avait eu pour point d'orgue la Conférence régionale africaine préparatoire à la Conférence Rio+20, qui s'était tenue en octobre 2011. Lors de cette conférence, les ministres avaient adopté la Déclaration consensuelle africaine pour la Conférence Rio+20, qui avait été approuvée à la dix-huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine en janvier 2012. Dans son exposé, le secrétariat a présenté les principaux points de la Déclaration consensuelle et la voie à suivre.

65. Au cours des discussions qui ont suivi, les experts ont souligné qu'il était essentiel que l'Afrique participe efficacement à la Conférence Rio+20 et en suive les résultats. Ils ont recommandé de mobiliser des ressources suffisantes pour assurer une telle participation, en gardant à l'esprit la nécessité de veiller à ce que, dans la mesure du possible, les délégations nationales comprennent des représentants des ministères chargés des piliers économiques, sociaux et environnementaux du développement durable, ainsi que de la dimension gouvernance. Ils ont également recommandé que la CUA, en collaboration avec la CEA, la BAD et d'autres partenaires de développement, mette en place un mécanisme efficace pour diffuser les résultats de la Conférence Rio+20 et en assurer le suivi, ainsi que pour contribuer à leur mise en œuvre effective à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale.

vi) Étude sur le coût de la faim en Afrique
[E/ECA/COE/31/22, AU/CAMEF/EXP/22(VII)]

66. Le secrétariat a brièvement présenté une étude multidisciplinaire intitulée « Le coût de la faim en Afrique: incidences socioéconomiques de la dénutrition infantile », qui était conjointement réalisée dans 12 pays par la CUA, la CEA, le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Cette étude visait à quantifier les impacts sociaux et économiques de la faim en Afrique en vue d'élaborer, afin que les ministres l'examinent, une recommandation efficace et pragmatique sur les mesures à prendre pour éliminer la faim dans le continent. On y examinait également les principaux facteurs de la faim en Afrique ainsi que les obstacles et les contraintes qui entravaient les efforts visant à la combattre. On comptait que les résultats de l'étude apporteraient un soutien important aux efforts de plaidoyer visant à mettre en place des cadres politiques et à attirer des investissements qui contribueraient à éviter des pertes inutiles de potentiel humain et économique imputables à la faim sur le continent. Les résultats préliminaires de

l'étude montraient que la faim obérait lourdement les systèmes de santé. Il en ressortait aussi des pertes importantes en termes de PIB en raison d'une baisse de la productivité. La collecte et l'analyse des données et la diffusion des résultats se poursuivraient dans sept autres pays.

67. Au cours de la discussion qui a suivi, il a été convenu que le problème de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle allait en s'aggravant. On a insisté en particulier sur les difficultés liées à la collecte, à la décentralisation et à l'harmonisation des données dans le cadre de l'étude, et sur la nécessité de renforcer les systèmes statistiques. Étant donné la nature multisectorielle des questions qui se posaient, des efforts concertés de la part des diverses parties prenantes étaient également nécessaires. Le Comité a recommandé de prolonger l'étude au-delà de la phase pilote.

**vii) État de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
[E/ECA/COE/31/19, AU/CAMEF/EXP/19(VII)]**

68. Le rapport sur cette question a été présenté par le secrétariat. Vingt-deux États Membres avaient signé la Charte africaine de la statistique, mais seulement 5 d'entre eux l'avaient ratifiée. La CUA avait organisé des missions visant à accélérer le processus de ratification. La CUA, la CEA et la BAD avaient élaboré un plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique et de certaines de ses activités sectorielles. On a souligné les progrès réalisés dans plusieurs domaines clés, à savoir la gouvernance, la paix et la sécurité; la coordination et l'harmonisation des systèmes d'information du marché du travail; la science, la technologie et l'éducation; l'enregistrement des faits et l'établissement des statistiques de l'état civil; l'élaboration d'un plan d'action pour les statistiques agricoles et rurales; et le secteur extérieur.

69. Au cours de la discussion qui a suivi, le Comité a félicité la CUA, la CEA et la BAD de leurs efforts visant à améliorer les statistiques en Afrique et ont souligné la nécessité de les harmoniser, en particulier celles concernant les finances publiques, les jeunes et l'emploi des femmes, afin de corriger les incohérences entre les données provenant de diverses sources nationales, régionales et internationales.

70. Le Comité a également insisté sur le fait qu'il fallait décentraliser les statistiques pour assurer une planification efficace. Il a souligné l'utilité des systèmes d'état civil, en particulier pour améliorer la gouvernance et établir des indicateurs de développement au niveau communautaire. Il a reconnu l'importance de faire participer les CER à ce processus, ainsi que la nécessité d'adapter les normes et standards internationaux aux réalités africaines dans le contexte de l'harmonisation des statistiques. Il a également reconnu que la CEA, la CUA et la BAD avaient fait des efforts considérables pour développer des systèmes d'état civil que les pays africains pouvaient adopter, mais qu'elles avaient besoin qu'on les aide à renforcer leurs capacités afin de pouvoir intensifier leurs travaux et répondre aux demandes des États membres.

71. Le Comité a recommandé à la CEA et à la CUA de renforcer leurs efforts visant à harmoniser la collecte des données; aux États membres de tenir compte du fait que la CEA et la CUA avaient pour mandat de mettre les données concernant le continent en conformité avec les normes internationales; et aux États membres et aux organisations internationales de soutenir le programme d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil. Il a recommandé en outre à la CUA de coordonner les efforts visant à harmoniser la collecte des données et à en assurer la cohérence, en collaboration avec les CER et d'autres organisations régionales spécialisées.

72. Le Comité a aussi recommandé le renforcement des capacités nationales, sous-régionales et régionales relatives aux activités statistiques en matière de démographie.

**Présentation et examen du document de travail portant sur le thème de la Conférence: Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale [Point 8 de l'ordre du jour]
[E/ECA/COE/31/3, AU/CAMEF/EXP/3 (VII)]**

73. Le secrétariat a présenté le document de synthèse portant sur le thème de la Conférence, « Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance ». La présentation indiquait que le continent avait abordé le XXI^e siècle en tant que région ayant la deuxième croissance la plus rapide au monde. Après de longues périodes de stagnation dans les années 70 et 80, l'Afrique avait réalisé une croissance de 5,6 % entre 2002 et 2008, grâce à une meilleure gouvernance économique, à une meilleure gestion macroéconomique, à l'accroissement de la demande intérieure et des afflux de capitaux et à l'augmentation des prix des produits de base et de leurs exportations. Toutefois, la persistance de la crise économique mondiale, provoquée dans une large mesure par des déséquilibres macroéconomiques tenaces, un manque de coordination des politiques à l'échelle mondiale, sans oublier la menace que représentait la lourde dette souveraine des économies des pays développés à l'encontre de la croissance économique du continent. En outre, les grandes inégalités et le chômage élevé demeuraient des sources de préoccupation. L'Afrique avait toutefois le potentiel de faire partie de la solution au problème de la croissance faible et des déséquilibres mondiaux.

74. Le potentiel du continent découlait notamment des principaux facteurs suivants: l'amélioration de la gouvernance politique, économique et des entreprises, ainsi que du climat des affaires, la réduction des coûts des activités commerciales, l'abondance des ressources naturelles, la jeunesse de la population et une force de travail en expansion rapide, ainsi qu'un immense marché régional inexploité.

75. Pour libérer le potentiel de l'Afrique et mettre à profit les gains acquis ces dernières années, il fallait que les dirigeants africains s'engagent à mettre en œuvre les réformes nécessaires et les plans d'action convenus dans plusieurs domaines. Il s'agissait notamment de promouvoir un leadership visionnaire, des institutions fortes et une bonne gouvernance, les investissements en matière d'infrastructures, la valorisation du capital humain, la transformation de l'agriculture et le développement rural, la promotion des transferts de technologie et de l'innovation aux fins de la transformation structurelle et de la valeur ajoutée, l'atténuation des effets des changements climatiques, la mobilisation des ressources intérieures et extérieures pour combler le déficit financier de l'Afrique,

la promotion du commerce et l'accélération de l'intégration régionale, ainsi que le renforcement des partenariats, notamment de la coopération Sud-Sud.

76. Le Comité a salué la présentation du secrétariat et la qualité du document de synthèse. La plupart des orateurs ont noté que l'Afrique avait le potentiel de devenir un pôle de croissance mondiale. Il restait toute fois plusieurs problèmes à régler. Premièrement, les débats ont montré que les pays africains devaient suivre une voie de diversification économique et de transformation structurelle. Deuxièmement, il convenait de mettre l'accent sur l'agriculture car elle demeurait le secteur le plus important en termes de contribution à l'emploi et à la croissance économique. Troisièmement, compte tenu de l'accroissement de la population jeune en Afrique, il était particulièrement important de mettre au point des stratégies pour résoudre les difficultés des jeunes, afin de les doter des compétences dont ils avaient besoins et de garantir un environnement et des conditions propices à la création d'emplois. Les pays africains devaient aussi procéder à une diversification de leur économie. Les débats ont également montré qu'il était nécessaire d'affecter désormais les ressources aux secteurs de croissance. Par ailleurs, l'absence de statistiques adaptées et fiables causait des lacunes dans l'analyse des politiques économiques.

77. Il y avait lieu de procéder à une évaluation quantitative du potentiel de développement de l'Afrique et des domaines prioritaires aux niveaux sous-régional et continental, à partir des avantages compétitifs du continent et en tenant compte de l'accroissement de la concurrence sur le marché mondial. Les stratégies de développement devaient également être concentrées sur des créneaux régionaux dans l'objectif d'exploiter le potentiel régional et la coopération Sud-Sud devait être intensifiée non seulement grâce au commerce, mais aussi grâce à la technologie et au transfert de connaissances facilités par des politiques ou stratégies établies à partir des enseignements tirés des pays émergents et développés. De la même façon, les participants ont insisté sur la nécessité d'accélérer l'harmonisation des politiques et l'intégration régionale. La lenteur actuelle de l'intégration régionale en Afrique contrariait les initiatives du continent visant à libérer son potentiel de développement. En outre, l'Afrique avait besoin d'une politique cohérente par rapport à ses partenaires stratégiques dans les pays développés et émergents, en tant que contrepartie aux politiques de ces derniers vis-à-vis de l'Afrique. Le Comité s'est dit préoccupé de voir que je suis les programmes de développement de l'Afrique étaient encore examinés à partir d'une perspective non africaine. L'absence de lien entre la concertation aux niveaux continental et mondial faisait que les changements rapides survenant en Afrique étaient rarement présentés sous leur vrai jour au niveau mondial.

78. Le Comité a insisté sur l'importance du leadership, de la bonne gouvernance économique et politique, d'un climat d'investissement et d'affaires favorable, éléments qui étaient encore tous très faibles dans de nombreux pays africains. S'agissant de gouvernance politique, l'Afrique avait besoin de dirigeants visionnaires à même de susciter un consensus national autour d'un programme de développement commun. En ce qui concerne la gouvernance économique, le Comité a noté que la fuite des capitaux et la corruption continuaient de poser de sérieux problèmes pour le développement économique et social de l'Afrique et que des cadres directeurs solides et efficaces étaient donc nécessaires. La faible mobilisation des ressources intérieures et les taux d'épargne et d'investissement peu élevés constituaient des obstacles de taille à la transformation économique en Afrique. Les

décisions en matière de politique budgétaire avaient un impact direct sur la croissance et les générations futures et des politiques budgétaires anticycliques favorisant la durabilité, l'équité entre les générations et la stabilité étaient donc nécessaires.

79. Compte tenu des discussions mentionnées ci-dessus, le Comité a recommandé que les pays africains:

a) Procèdent à une analyse exhaustive qui permette de déterminer leurs besoins respectifs en matière de formation et de perfectionnement des compétences, mettent en œuvre des mesures visant à relier la formation du capital humain à la demande sur le marché du travail et encouragent l'innovation et la compétitivité;

b) Créent un cadre institutionnel plus efficace pour que l'Afrique libère son potentiel de développement, améliore la gouvernance et réalise une croissance sans exclusive favorisant les pauvres. À cette fin, ils devraient tirer des enseignements des pratiques optimales suivies tant en Afrique que dans les pays émergents des autres continents;

c) Intensifient les efforts visant à accélérer l'industrialisation grâce à la création de valeur ajoutée, à l'agro-industrie et à la création de groupements industriels et de zones économiques spéciales dans le cadre de plans de développement inclusifs;

d) Redoublent d'efforts pour lutter contre la corruption et la fuite de capitaux et assurer le rapatriement des biens détournés;

e) Comblent les fossés en matière d'information et renforcent l'analyse de la contribution du secteur informel aux économies africaines et à la création d'emplois aux fins de son intégration dans l'économie formelle;

f) Instaurent un environnement favorable en appui au développement du secteur privé de façon qu'il puisse jouer effectivement son rôle de moteur de croissance. Il convient, à cet effet, de mettre en place les cadres nécessaires pour soutenir les jeunes entrepreneurs, créer des emplois, tout particulièrement pour les jeunes, et mettre en commun les expériences en ce qui concerne les partenariats public-privé (PPP);

g) Renforcent la mobilisation des ressources intérieures en créant des institutions et des incitations qui permettent d'accroître l'épargne intérieure, d'élargir l'assiette fiscale, d'améliorer les systèmes d'administration fiscale et d'exploiter les envois de fonds en vue d'assurer le développement social et économique;

h) Adoptent des politiques budgétaires rationnelles fondées sur des mesures anticycliques durables qui intègrent l'équité entre les générations, tout en passant de dépenses axées sur la consommation à l'augmentation de l'épargne et des investissements productifs;

- i) Accélèrent l'intégration régionale et l'harmonisation des politiques à titre prioritaire afin de développer le commerce intra-africain et d'assurer la libre circulation des facteurs de production;
- j) Prennent en charge la concertation intellectuelle et politique concernant l'Afrique au niveau mondial afin d'éviter que ne soit donnée une mauvaise représentation des progrès et des programmes de développement du continent;
- k) Établissent un mécanisme approprié pour améliorer la capacité de direction des responsables africains et de les sensibiliser davantage aux nouvelles questions de politique générale concernant le continent, en prenant comme modèles d'anciens dirigeants éminents;
- l) Établissent un mécanisme approprié pour renforcer le dialogue de l'Afrique avec les partenaires émergents dans le cadre de la coopération Sud-Sud;
- m) S'emploient à opérer les réformes nécessaires depuis déjà trop longtemps ainsi que les mesures convenues aux niveaux national, sous-régional et continental requises pour libérer le potentiel économique et de développement du continent et intègrent ces actions dans leurs plans et stratégies de développement à long terme.

Questions statutaires [point 9 de l'ordre du jour]

80. Un représentant du Bureau des Commissions régionales à New York a fait un exposé sur le cadre et les conclusions d'une étude indépendante financée par les cinq commissions régionales [CEA, CESA, CEPALC, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Europe (CEE)], qui porte sur la dimension régionale du développement et le système des Nations Unies. L'étude a mis en exergue l'importance croissante de la dimension régionale du développement et l'accélération du régionalisme dans de nombreuses parties du monde. Son objet est double: a) examiner les questions clefs qui sous-tendent le « nouveau régionalisme » et b) proposer des moyens permettant au système des Nations Unies, notamment les commissions régionales, de mieux soutenir les États membres dans ce contexte en évolution et d'ajouter de la valeur au processus du régionalisme.

81. L'étude contient une analyse du nouveau régionalisme et souligne ses implications dans l'architecture de la gouvernance régionale. Y est par ailleurs examiné l'engagement du système des Nations Unies dans les processus régionaux et souligné la nécessité d'améliorer la coopération et la coordination au plan horizontal et vertical et d'assurer la cohérence et la synergie tant dans le partenariat de l'ONU avec les entités et organismes intergouvernementaux régionaux que dans l'appui que l'Organisation apporte à ces derniers. Le rôle des commissions régionales a été souligné à la lumière de l'importance de la coopération Sud-Sud et de l'échange de pratiques optimales.

82. En conclusion, les États membres ont été appelés à approuver les conclusions de l'étude et à fournir des directives aux organisations du système des Nations Unies pour leur mise en œuvre.

83. Le Comité a félicité le Secrétariat de l'ONU et les commissions régionales de l'initiative prise d'entreprendre l'étude et fait les quelques observations ci-après:

- L'étude devrait aider à réduire les doubles emplois, à renforcer les complémentarités et les synergies, à décentraliser les décisions, à renforcer les capacités et à garantir les ressources nécessaires au niveau régional. Une implication cohérente et coordonnée du système des Nations Unies devrait renforcer l'impact de son travail et optimiser l'utilisation des ressources disponibles au niveau régional. Toutefois, les avantages découlant de ces efforts ne devraient pas être compromis par une réduction des ressources.
- Faire face à des crises régionales comme la criminalité transfrontalière exige des efforts coordonnés. La réponse de l'ONU aux crises régionales ne peut être efficace que si elle bénéficie du soutien des entités régionales et des organisations intergouvernementales.

84. Sur la base de ces discussions, le Comité a recommandé d'examiner et de comprendre les implications de l'étude, pour faire en sorte que la prise en compte de l'importance croissante du régionalisme se traduise de la part de l'ONU par une réponse plus cohérente et plus efficace aux besoins et aux priorités des États membres.

85. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté a) le Rapport annuel 2012 de la CEA, (ECA/COE/31/21), b) le projet de cadre stratégique et le projet de plan-programme biennal de la CEA pour la période 2014-2015 (ECA/COE/31/20), c) la création d'un centre africain pour le développement des ressources minières, d) la suite données aux décisions et aux recommandations des réunions annuelles conjointes de 2011, e) la note d'information sur les grandes conférences à venir de la CEA et f) la demande d'admission de la République du Soudan du Sud au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est.

86. Dans le cadre du rapport annuel 2012 de la CEA, le présentateur a mis en évidence les principales activités et réalisations de la Commission. Il a noté que la CEA avait abordé les thèmes ci-après correspondant largement aux défis de développement majeurs rencontrés par les pays africains: rôle de l'État dans la transformation économique; changements climatiques et développement durable; gouvernance et administration publique, y compris les flux financiers illicites; appui aux activités de planification des États membres; information et science, technologie pour le développement, commerce et intégration régionale, participation de la femme au développement, appui aux activités sous-régionales de développement et statistiques. Parmi les autres programmes figurent l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'attention du Comité a été également attirée sur plusieurs publications phares importantes, notamment: *Rapport économique sur l'Afrique 2012*, *Évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique* et *État de l'intégration régionale en Afrique*.

87. Le projet de cadre stratégique et le projet de plan-programme biennal de la CEA pour 2014-2015 ont également été présentés. Le document énumère les objectifs, les réalisations escomptées et les stratégies concernant chacun des dix sous-programmes qui constituent le programme de travail de la CEA. Cela représente la première étape dans la présentation des propositions budgétaires pour la période 2014-2015, en mettant un accent particulier sur les questions relatives à a) la sécurité alimentaire et le développement durable, b) la création d'emplois, c) le développement de l'infrastructure et l'accès à l'énergie, d) le développement de la jeunesse, e) les migrations, f) l'égalité entre les sexes, g) les TIC et h) les statistiques.

88. L'exposé sur la création du centre africain de mise en valeur des ressources minérales à la CEA, a fourni un aperçu des principaux objectifs et de la justification du projet de centre. En février 2009, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA, à leur conférence au sommet tenue à Addis-Abeba, ont adopté la Vision africaine pour l'industrie minière, qui comprend un plan d'action assorti de neuf groupes de programmes de base. La proposition de créer le centre a été approuvée par la deuxième Conférence des ministres africains en charge de la mise en valeur des ressources minérales tenue à Addis-Abeba en décembre 2011. Un plan d'activités pour le centre est en préparation et devrait être achevé d'ici à la fin de mai 2012.

89. Le secrétariat a également présenté un rapport sur les progrès réalisés quant aux décisions et recommandations de la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, tenue en mars 2011. La présentation a mis en évidence les progrès réalisés au titre des résolutions clefs ci-après: a) 879 (XLIV), sur la gestion du développement en Afrique: le rôle de l'État dans la transformation économique; b) 881 (XLIV), sur le renforcement de l'appui de l'ONU à l'accélération de la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; c) 885 (XLIV), sur le financement de la santé en Afrique; d) 886 (XLIV), sur les flux financiers illicites et e) 889 (XLIV), sur l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).

90. Au titre de la résolution 886 (XLIV) sur les flux financiers illicites, le secrétariat a annoncé le lancement du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en Afrique. L'inauguration des activités du Groupe, lequel est présidé par S.E.M. Thabo Mbeki, ancien président de l'Afrique du Sud et composé de neuf autres membres, a eu lieu le 18 février 2012 à Johannesburg, en Afrique du Sud.

91. Dans le même ordre d'idée, en vertu de la résolution 889 (XLIV) sur l'Institut africain de développement économique et de planification, le secrétariat a signalé que l'Assemblée générale des Nations Unies avait augmenté, en la multipliant presque par trois, l'allocation annuelle de IDEP (qui passe de 480 000 dollars à 1 300 000 dollars des États-Unis) à compter de janvier 2012.

92. Le secrétariat a également informé les États membres à l'avance des principales manifestations que la CUA et la CEA comptaient organiser d'avril à décembre 2012. La note d'information a été préparée uniquement pour porter à l'attention du Comité les réunions nécessitant la participation des États membres.

93. Le secrétariat a présenté la requête présentée par le Soudan du Sud, membre de l'IGAD, à l'effet de rejoindre le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est. Le Comité a approuvé à l'unanimité la demande.

94. Dans les discussions qui ont suivi, la CEA a été félicitée pour le soutien apporté aux États membres dans les domaines de la gouvernance, de la statistique, du commerce, des TIC et de l'intégration régionale. Les participants ont pris note du travail accompli dans le domaine des sorties de capitaux illicites d'Afrique, notamment la mise en place d'un groupe de haut niveau. La Guinée avait proposé la mise en place de ce groupe de haut niveau à la réunion de Lilongwe, mais n'était pas représentée dans sa composition. Il a été précisé que la composition du groupe n'était pas fondée sur le principe de la représentation des États membres mais sur celui d'une participation à titre individuel, le principe d'une large représentation sous-régionale s'appliquant toutefois.

95. La CEA a aussi été applaudie pour avoir pris la tête des efforts visant à ramener la planification dans les cadres nationaux de la planification du développement sur le continent. Les réalisations des bureaux sous-régionaux de la CEA dans la mise en œuvre des programmes pluriannuels de coopération avec les communautés économiques régionales correspondantes ont été également notées.

96. Étant pleinement conscients du rôle de l'industrie extractive dans l'accélération du développement social et économique, les États membres ont réitéré leur soutien à la création d'un centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales.

97. Le Comité a invité la CEA et la CUA à examiner la structure des sessions de la réunion afin de consacrer suffisamment de temps aux discussions et aux débats.

98. À la suite de délibérations approfondies, le Comité a recommandé que la CEA mette en place des structures pour mettre en application les conclusions des travaux sur les sorties financières illicites aux fins de la préservation de la stabilité du secteur financier.

99. Notant les progrès accomplis dans le domaine de la statistique, notamment dans la sphère économique et sociale, les États membres ont recommandé de s'employer davantage à combler les lacunes existantes dans les données relatives à l'environnement, à la gouvernance et aux États fragiles, et pour harmoniser les systèmes statistiques. En outre, les États membres ont proposé que le rapport annuel de la CEA traite aussi des problèmes rencontrés à l'occasion de l'exécution des programmes dans les divers domaines thématiques de son activité, en plus des succès obtenus.

100. En outre, le Comité a instamment demandé que la CEA renforce encore la capacité des organisations de la société civile de faire le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans les secteurs public et privé.

101. Constatant les limitations du PIB par habitant en tant qu'indicateur approprié pour mesurer le bien-être des populations, le Comité a recommandé que la CEA élabore de nouveaux indicateurs

sociaux et que l'IDEP prenne en compte la dimension sociale dans ses recherches et ses programmes de formation.

102. Le secrétariat a présenté quatre questions statutaires: a) le financement du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) b) la mise en place de l'Institut africain des transferts de fonds; c) la mise en place du Mécanisme africain de mutualisation des risques comme troisième pilier du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique et d) Fonds africain pour la femme.

103. S'agissant du PIDA, le secrétariat a présenté brièvement ce programme qui concerne le développement des infrastructures régionales et continentales dans le domaine des transports, de l'énergie, des ressources en eau transfrontalières et des TIC. Il a aussi expliqué les modalités de financement et de mise en œuvre du PIDA et a rappelé que c'était une initiative de la CUA, de la BAD et de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, avec la collaboration des CER, des États membres, de la CEA, des institutions spécialisées et des partenaires du développement. Concernant les modalités de financement, le secrétariat a indiqué que les pays africains devraient financer 60% du programme et 80 % des coûts connexes de préparation. Les investissements au titre du PIDA étaient estimés à 360 milliards de dollars jusqu'à l'année 2040, les investissements au titre du Plan d'action prioritaire du PIDA jusqu'à 2020 représentant 67,9 milliards de dollars et les coûts préparatoires du projet étant estimés à 500 millions de dollars.

104. S'agissant de l'Institut africain des transferts de fonds, le secrétariat a indiqué que c'était une initiative de l'Union africaine en partenariat avec la Commission européenne, l'Organisation internationale pour les migrations, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, visant à renforcer les capacités des diverses parties prenantes d'adopter des stratégies concrètes et de mettre en place des instruments opérationnels qui fassent qu'on puisse exploiter les envois de fonds des immigrés comme instrument de développement et de réduction de la pauvreté en Afrique. Une proposition de projet a été élaborée à cet égard et des consultations sont en cours avec les États membres et d'autres parties prenantes. En particulier, le Conseil exécutif de l'Union africaine a reconnu la pertinence de l'initiative et recommandé à la CUA de soumettre la proposition du rapport sur le projet à la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances. La proposition de rapporta été présentée pour recueillir les commentaires et les contributions du Comité.

105. Le secrétariat a évoqué la mise en place du troisième pilier du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, la Mutuelle africaine de gestion des risques. C'est la Commission de l'Union africaine, avec l'assistance technique du Programme alimentaire mondial (PAM), qui avait lancé ce projet de mécanisme, conçu comme une entité financière de l'Afrique qui fournira aux gouvernements africains un financement rapide, fiable et d'un bon rapport coût-efficacité en cas de grave sécheresse ou d'autres risques naturels, en mutualisant les risques à travers le continent.

106. Vu le phénomène des changements climatiques et la variabilité plus élevée du climat, la mise au point de mécanismes susceptibles de prévenir l'impact grandissant des phénomènes météorologiques extrêmes demeure une priorité urgente. Conçu pour améliorer l'efficacité des mécanismes actuels de

réponse à la sécheresse et aux autres risques naturels potentiels, ce projet permettrait aux pays de fournir plus d'aide en temps opportun pour les populations vulnérables touchées, de préserver les acquis en matière de développement et de réduire les coûts de l'aide à court et à long terme. Les principaux avantages seraient d'assurer l'envoi plus rapide de fonds vers le pays concerné, en fonction de déclencheurs objectifs, ce qui permettrait aux gouvernements de réagir d'une manière qui réduise la dislocation et l'impact négatif de la catastrophe sur la vie et les moyens d'existence des personnes vulnérables.

107. Pour ce qui est du Fonds africain pour la femme, le secrétariat a expliqué que sa création avait été décidée par la Conférence de l'Union africaine en janvier 2010 et que c'était un projet piloté par la CUA.

108. Dans les délibérations qui ont suivi, les délégués ont félicité le secrétariat pour ces nouvelles initiatives proposées, qui sont susceptibles de faciliter la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique, y compris de faciliter l'émergence du continent en tant que pôle de croissance. Les délégués ont souligné l'importance de prévoir des mesures de suivi pour s'assurer que ces initiatives étaient pleinement mises en œuvre.

109. Les experts ont souligné l'importance de la connectivité des infrastructures en Afrique et la nécessité d'améliorer et de moderniser les infrastructures continentales pour répondre aux besoins sociaux, économiques et de développement de l'Afrique, ainsi que pour accroître la compétitivité et agir comme un catalyseur pour libérer le potentiel de croissance du continent. À ce titre, ils ont salué l'initiative PIDA et ont exprimé leur satisfaction au vu du cadre de collaboration ayant abouti au Programme, qui avait notamment compté avec la participation des communautés économiques régionales; b) noté l'accent mis par le Plan d'action prioritaire sur des projets d'intégration, l'évaluation des initiatives existantes dans le but de tirer parti des meilleures pratiques et la création de mécanismes de suivi et d'évaluation; c) discuté de l'adoption d'un mécanisme obligatoire de financement par les États membres et d'un système de contributions volontaires pour la mise en œuvre du PIDA et d) convenu de la nécessité pour les pays africains de s'approprier le PIDA et d'inverser la tendance voulant que les projets d'infrastructure africains soient financés par les partenaires internationaux. Le Comité a aussi dit que les projets retenus dans le contexte du PIDA était inégalement répartis tant entre secteurs qu'en aires géographiques.

110. Au sujet de l'Institut africain pour les transferts de fonds, le Comité a noté que des fonds considérables étaient transférés par les Africains de la diaspora et que ces fonds devraient être utilisés pour les programmes de développement du continent. À cette fin, le Comité a exprimé son plein appui à la mise en place de l'Institut, et a pris note de l'offre de Maurice, et de l'intérêt exprimé par Djibouti, l'Égypte, la BAD et l'ABCA s'agissant d'accueillir le secrétariat.

111. Pendant les discussions consacrées à ce point de l'ordre du jour, une analyse juridique a été présentée au Comité recommandant la création de la Mutuelle africaine de gestion des risques en tant qu'organe spécialisé de l'Union africaine et la convocation d'une réunion d'experts gouvernementaux,

qui serait suivie par une conférence plénipotentiaire afin de permettre aux États africains d'adopter l'accord portant création de la Mutuelle.

112. Après un intéressant débat, le Comité a recommandé que: a) dans le contexte du PIDA, une évaluation environnementale soit entreprise, que les collectivités locales participent à la préparation et à la mise en œuvre des projets d'infrastructure, qu'un mécanisme d'examen soit mis en place pour évaluer les progrès et l'exécution du plan d'action prioritaire et que les projets n'aient pas de conséquences négatives sur les pays membres et indiquent des avantages clairs; b) que soit accélérée la mise en place de l'Institut africain pour les transferts de fonds et que sa structure organisationnelle soit simple et viable; c) que les ministres adoptent une résolution sur le projet de Mutuelle africaine de gestion des risques, dont la structure organisationnelle devrait aussi rester légère et viable, et d) que soit renforcée la participation des communautés économiques régionales dans les projets de développement régional.

Questions diverses [point 10 de l'ordre du jour]

113. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution [point 11 de l'ordre du jour]

114. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion [document portant la cote E/ECA/COE/31/L, AU/CAMEF/EXP/Draft/Rept (VII)], et 16 projets de résolution à soumettre pour examen et adoption à la cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Plusieurs délégations ont fait des commentaires et observations et proposé des amendements au rapport. Après un débat approfondi, le Comité a adopté le rapport ainsi que les 16 projets de résolution. Le dernier projet de résolution sur la Mutuelle africaine de gestion des risques (des solutions souveraines aux risques de catastrophe). Les projets sont annexés au présent rapport, tels que modifiés par le Comité, pour soumission à la cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres UA-CEA.

Clôture de la réunion [point 12 de l'ordre du jour]

115. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, M. Abdalla Hamdock, et le Commissaire aux affaires économiques de la CUA, M. Maxwell Mkwezalamba, ont remercié les participants pour leurs contributions au débat. Ils ont tous les deux souligné que les États membres devaient veiller à ce que les décisions et recommandations issues de la réunion soient mises en œuvre et intensifier leurs efforts pour mobiliser les ressources nécessaires au financement de leurs priorités en matière de développement. Ils ont aussi remercié le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour avoir accueilli la réunion. Ils ont de plus remercié le personnel des deux organisations, notamment le personnel d'appui qui a assuré le succès de la réunion. Dans ses remarques de clôture, le Président du Bureau du Comité d'experts a remercié toutes les délégations de leur appui, ainsi que de leur contribution et de leur participation aux délibérations au Comité. Il a aussi exprimé sa gratitude à la CUA et à la CEA d'avoir organisé une réunion fructueuse.

116. Il a ensuite déclaré la session close.

RÉSOLUTIONS

Résolution 890 (XLV)

Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale

La Conférence des ministres,

Notant que la performance économiques solide et soutenue que l'Afrique a enregistrée ces dernières années grâce à l'amélioration de la gouvernance politique et économique et de la gestion macroéconomique, ainsi que ses ressources naturelles considérables et ses marchés régionaux inexploités, font du continent un pôle potentiel de croissance mondiale,

Constatant que pour libérer ce potentiel qu'elle a de devenir un pôle de croissance mondiale, l'Afrique doit trouver des solutions effectives aux obstacles et aux contraintes qui la lient, et doit notamment continuellement améliorer la gouvernance politique et économique, renforcer les investissements dans le capital humain, accélérer les investissements infrastructurels, promouvoir l'entrepreneuriat local, accroître la productivité dans l'agriculture et accélérer l'intégration régionale,

1. *Appelle* les gouvernements africains à continuer d'améliorer leur gouvernance politique et économique et à poursuivre leurs efforts visant à édifier l'État développementiste, ainsi qu'à veiller à ce que soit en place un cadre propice aux initiatives et à l'investissement privés;
2. *Invite instamment* les gouvernements à investir davantage dans l'éducation de qualité, la recherche-développement appliquée, le capital humain et les infrastructures pour renforcer la productivité et la croissance;
3. *Invite aussi instamment* les gouvernements africains à promouvoir l'innovation et le transfert de technologie en vue de créer de la plus-value et de favoriser l'industrialisation et la transformation structurelle;
4. *Engage* les gouvernements africains à intensifier leurs efforts en vue de mobiliser des ressources internes et externes pour financer le développement et faire face aux crises humanitaires, en particulier dans la Corne de l'Afrique et le Sahel;
5. *Engage* les pays africains à mettre à profit les efforts visant à faire face à la problématique redoutable des changements climatiques pour promouvoir une croissance verte, s'engager dans une révolution verte de l'agriculture et créer des emplois;
6. *Demande* aux pays africains d'accélérer l'intégration régionale, de promouvoir les échanges intra-africains et de tirer parti des partenariats avec les partenaires traditionnels et émergents avec l'aide de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et les communautés économiques régionales;

7. *Demande* à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique d'élaborer une démarche cohérente qui guidera les relations de l'Afrique avec les pays développés et émergents dans le cadre de la coopération Sud-Sud;
8. *Reconnaît* l'importance de financer des activités de reconstruction et de développement après les conflits pour soutenir la réintégration des populations déplacées;
9. *Invite instamment* les partenaires de développement à annuler la dette des pays africains très endettés, le fardeau de la dette étant une contrainte qui entrave la mobilisation des ressources aux fins de la croissance et du développement.

Résolution 891 (XLV)

Accélérer l'intégration régionale et renforcer les échanges intra-africains

La Conférence des ministres,

Consciente de la nécessité et de l'importance qu'il y a d'accélérer le processus d'intégration régionale et de renforcer les échanges entre pays africains,

Considérant la décision 394(XVIII) par laquelle la Conférence de l'Union africaine a approuvé le Plan d'Action pour l'intensification du commerce intra-africain, ainsi que la feuille de route et l'architecture relatives à la mise en place d'une zone continentale de libre-échange d'ici à 2017,

1. *Salue* les efforts de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission de l'Union africaine et des autres partenaires qui ont contribué à l'adoption de la décision historique susmentionnée;
2. *Invite* instamment les États membres à approfondir et à consolider leur programme régional d'intégration en harmonisant les initiatives régionales et sous-régionales prises en vue de mieux résister aux chocs externes et aux crises;
3. *Exhorte* les États membres à mettre rapidement en œuvre la décision 394(XVIII) de la Conférence de l'Union africaine et à accélérer la création de la zone continentale de libre-échange;
4. *Exhorte également* les États membres à intégrer diverses autres initiatives, telles le Programme minimum d'intégration et le Programme de développement des infrastructures en Afrique, dans les plans, les stratégies et les budgets nationaux;
5. *Se félicite* de l'initiative prise par le Marché commun des États de l'Afrique orientale et australe, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe d'établir une grande zone de libre-échange et invite instamment les autres communautés économiques régionales à suivre cet exemple de façon à accélérer la réalisation du programme d'intégration continentale;
6. *Remercie* la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales pour le soutien qu'elles apportent aux efforts des États membres visant à mettre en œuvre des programmes d'intégration régionale et demande aux partenaires de développement de continuer d'appuyer la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine;

7. *Félicite* le Centre africain pour les politiques commerciales pour l'appui technique qu'il fournit aux États membres et aux communautés économiques régionales afin de faire avancer l'ordre du jour du continent en matière de commerce;
8. *Note* l'appui actuellement fourni au Centre par les partenaires de développement et demande à ceux-ci de renforcer cet appui afin d'assurer durablement la poursuite des activités du Centre.

Résolution 892 (XLV)

Création d'un institut africain pour les transferts de fonds

La Conférence des ministres,

Notant que les envois de fonds, s'ils sont bien canalisés et encadrés, sont susceptibles de contribuer à la croissance et au développement en Afrique,

Se félicitant de la contribution croissante des envois de fonds au développement économique et social en Afrique,

Notant que la création d'un institut africain pour les transferts de fonds pourrait être utile au développement économique et social,

Rappelant la décision EX.CL/Dec.683(XX) adoptée par le Conseil exécutif de l'Union africaine à sa vingtième session à Addis-Abeba en janvier 2012, par laquelle le Conseil a demandé à la Commission de l'Union africaine de soumettre aux ministres des finances des recommandations concernant la mise en place de l'institut,

Se félicitant du rapport de la Commission de l'Union africaine sur le projet préparatoire à la création d'un institut africain pour les transferts de fonds et des recommandations qui y figurent,

1. *Prend note* de la décision du Conseil exécutif [EX.CL/Dec.683(XX)] relative à la création d'un institut africain pour les transferts de fonds comme bureau technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine;
2. *Demande* à la Commission de l'Union africaine de soumettre le mandat de l'Institut et sa structure organisationnelle, qui devrait être légère et viable, au Comité des représentants permanents de l'Union africaine par le truchement de ses sous-comités compétents;
3. *Se félicite* de l'offre de Maurice d'accueillir l'Institut, ainsi que des manifestations d'intérêt de Djibouti, de l'Égypte et du Kenya, et demande à la Commission de l'Union africaine d'examiner l'offre de Maurice et les manifestations d'intérêt d'autres pays au regard des critères régissant l'accueil d'organes de l'Union africaine.

Résolution 893 (XLV)

La dimension régionale du développement

La Conférence des ministres,

Reconnaissant que la dimension régionale du développement est essentielle pour une réponse coordonnée et efficace face à un nombre toujours croissant de questions transfrontalières, ainsi que l'importance croissante des initiatives régionales comme tampon contre les chocs mondiaux et les crises,

Soulignant l'importance des niveaux régional et sous-régional comme pierre angulaire essentielle d'une gouvernance mondiale efficace, puisqu'il représente le lien critique entre les niveaux mondial et national, notamment dans le contexte des discussions en cours sur une approche intégrée du développement durable et du programme de développement pour l'après-2015,

Soulignant le rôle important joué par les commissions régionales dans le paysage institutionnel de leur région respective du fait de leur activité en matière d'établissement de normes et de diffusion et d'analyse et en tant que forums importants ayant pour vocation d'aborder les questions mondiales dans une perspective régionale et sous-régionale et de dégager des consensus dans leurs régions respectives,

Rappelant la résolution 62/208 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007 qui, entre autres, encourage le système des Nations Unies pour le développement à renforcer sa collaboration avec les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales et les banques régionales, selon qu'il convient, et conformément à leurs mandats respectifs, et demande aux commissions régionales de développer davantage leurs capacités d'analyse à l'appui des initiatives de développement des pays et à la demande des pays de programme afin de favoriser l'adoption de mesures renforçant la coopération interinstitutions aux niveaux régional et sous-régional,

Rappelant en outre la résolution 881(XLIV) de la Commission économique pour l'Afrique en date du 29 mars 2011, dans laquelle il est notamment demandé à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine de veiller à ce que l'appui apporté par les Nations Unies et d'autres partenaires au Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine soit mis en œuvre dans le cadre des mécanismes de coordination sous-régionale,

Notant l'étude indépendante sur la « Dimension régionale du développement et le système des Nations Unies », établie sous l'égide des commissions régionales,

1. *Salue* la Commission économique pour l'Afrique et les autres commissions régionales d'avoir fait établir l'étude sur la « Dimension régionale du développement et le système des Nations Unies » et demande à la Commission économique pour l'Afrique d'en diffuser les conclusions et les recommandations aux États membres;

2. *Fait siennes* les recommandations contenues dans l'étude indépendante et invite les organisations du système des Nations Unies travaillant aux niveaux mondial et régional à appuyer leur mise en œuvre;
3. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, par le truchement du mécanisme de coordination régionale et en consultation avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines, de veiller à la mise en œuvre des recommandations de sorte que les relations du système des Nations Unies avec les organisations régionales et sous-régionales, soient cohérentes et coordonnées sur la plan stratégique, et s'inscrivent dans une stratégie globale plus large à l'appui des efforts d'intégration régionale;
4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de faire rapport à la Commission, à sa quarante-sixième réunion, sur la mise en œuvre de la présente résolution.

Résolution 894 (XLV)

Les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015

La Conférence des ministres,

Considérant les progrès accomplis par le continent pour atteindre les cibles définies dans les objectifs du Millénaire pour le développement,

Consciente des défis qui restent à relever pour réaliser tous les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015,

Rappelant les décisions par lesquelles la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a demandé à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement de lui soumettre des rapports de situation annuels assortis de statistiques pertinentes sur les progrès accomplis par l'Afrique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Se félicitant des efforts déployés par la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement pour doter les pays africains d'une stratégie continentale sur les objectifs du Millénaire pour le développement permettant de coordonner, de normaliser et d'harmoniser les activités statistiques et de créer des bases de données harmonisées aux niveaux infranational, national et continental,

Consciente des efforts déployés par la Commission de l'Union Africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

1. *Prend note* du projet de rapport sur les progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique en 2012 [E/ECA/COE/31/8-AU/CAMEF/EXP/8(VII)] et recommande aux chefs d'État et de gouvernement de l'adopter en juillet 2012;
2. *Exhorte* les pays africains à renforcer leurs systèmes et institutions statistiques en vue de la production de statistiques fiables et actualisées pour le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire en Afrique;
3. *Exhorte en outre* les pays africains à engager des ressources suffisantes pour la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport, notamment celles portant sur la santé maternelle, le VIH et le sida ainsi que sur la participation des jeunes et des femmes à l'emploi salarié.

4. *Charge* la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, en consultation étroite avec les États membres, les communautés économiques régionales et toutes les autres parties prenantes, de déterminer les priorités du programme de développement de l'Afrique pour l'après-2015.
5. *Accueille* avec satisfaction la proposition de créer un groupe d'étude africain sur la coopération Sud-Sud ayant pour mission à long terme de constituer une coalition Sud-Sud pour le continent africain en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de mettre en œuvre le Plan d'action d'Istanbul, et qui collaborera aussi avec les initiatives existantes en matière de coopération Sud-Sud afin d'éviter toute répétition inutile d'activités; et *invite* le Gouvernement guinéen à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de ces initiatives, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;
6. *Exhorte* les partenaires de développement à réaliser intégralement l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide, ainsi que les engagements qu'ils ont pris dans le contexte du cadre pour l'efficacité du développement.

Résolution 895 (XLV)

Amélioration et renforcement de la coopération Sud-Sud

La Conférence des ministres,

Notant l'importance croissante de la coopération Sud-Sud pour l'Afrique dans les divers aspects du développement,

Sachant qu'il est possible de grandement améliorer et renforcer la coopération Sud-Sud pour servir le programme de développement des pays africains, notamment dans une époque marquée par l'incertitude économique mondiale et la montée des économies émergentes et du monde en développement dans son ensemble,

Notant la nécessité pour les pays africains d'élaborer des stratégies bien orientées et bien conçues pour la coopération Sud-Sud, d'améliorer la coordination au niveau régional et de renforcer les capacités institutionnelles et de gouvernance pour guider le processus de coopération,

Demande aux pays africains d'adopter les mesures spécifiques suivantes:

- a) Intégrer la coopération Sud-Sud dans les stratégies de développement des pays, aligner la coopération Sud-Sud sur les priorités de développement des pays et s'appropriier la direction de la coopération ainsi que son processus;
- b) Renforcer les capacités institutionnelles et de gouvernance et se doter de cadres de coopération bien conçus pour gérer efficacement les activités de coopération Sud-Sud, notamment en mettant en place un mécanisme de suivi et d'évaluation;
- c) Faire mieux comprendre les différents intérêts nationaux et les avantages comparatifs tant des pays africains que de leurs partenaires du Sud et adapter les stratégies et politiques en vue d'approcher les partenaires du Sud en conséquence;
- d) Jouer un rôle plus proactif dans le partenariat, en tirant parti des avantages dans les négociations, en identifiant et en canalisant les ressources vers les secteurs clés, et en créant des liens entre l'investissement en provenance du Sud et l'économie nationale;
- e) Renforcer le partage des connaissances entre les pays africains dans le processus de coopération Sud-Sud et intensifier la collaboration et l'intégration régionales en Afrique sur cette question.

Résolution 896 (XLV)

Flux financiers illicites quittant l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 886 (XLIV) sur les flux financiers illicites, adoptée à la quatrième réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances et de la planification du développement économique de la CEA tenue en 2011, qui demandait de prendre des mesures pour s'attaquer à ce problème,

1. *Se félicite* de la création et de l'inauguration du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, sous la direction de M. Thabo Mbeki, ancien président de l'Afrique du Sud, assisté de neuf autres membres;
2. *Rappelle* que les flux financiers illicites constituent un problème majeur pour le développement de l'Afrique qui est ainsi privée de ressources financières dont elle a besoin, ce qui est cause de distorsions économiques et perpétue la pauvreté;
3. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique à fournir au Groupe de haut niveau l'appui technique nécessaire;
4. *Demande* au Groupe de haut niveau de travailler activement à trouver des solutions au problème et d'en rendre compte à la Conférence des ministres;
5. *Invite* en outre les différentes parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations de la société civile, le secteur privé et les organisations régionales et internationales, à soutenir sans réserve le travail du Groupe de haut niveau.

Résolution 897 (XLV)

Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique

La Conférence des Ministres,

Reconnaissant l'importance de l'information statistique pour la formulation, le suivi et l'évaluation des programmes et politiques de développement et l'intégration économique et politique de l'Afrique,

Notant les progrès accomplis notamment par la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement dans l'élaboration de stratégies visant à soutenir l'intégration africaine,

Accueillant avec satisfaction les travaux en cours pour intégrer les initiatives et les programmes statistiques existants dans la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique,

Préoccupée par la lenteur des progrès réalisés en ce qui concerne la signature et la ratification de la Charte africaine de la statistique,

Reconnaissant la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des activités actuelles et futures dans le cadre de la Charte et de la Stratégie, et d'améliorer en conséquence les conditions de financement des activités statistiques,

Reconnaissant en outre l'importance de mettre en œuvre le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil,

Consciente de la nécessité de mettre en place des systèmes d'information sur le marché du travail pour suivre et évaluer la mise en œuvre des stratégies en matière d'emploi,

1. *Félicite* les pays qui ont signé et ratifié la Charte africaine de la statistique, et invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à la signer et à la ratifier aussi rapidement que possible;
2. *Invite* les pays à intégrer les principes de la Charte dans leur législation relative aux statistiques et dans leurs stratégies nationales de développement des statistiques;
3. *Invite* les pays à assurer la participation effective des chefs des bureaux nationaux de statistique aux réunions futures de la Conférence des Ministres;
4. *Invite également* les pays et les communautés économiques régionales à intégrer la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique dans les stratégies nationales et régionales de développement des statistiques et engage toutes les parties prenantes à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie et de ses composantes sectorielles;

5. *Recommande* à la Conférence de l'Union africaine d'envisager d'institutionnaliser une réunion biennale de la Conférence des Ministres africains responsables de l'état civil dans le cadre du comité technique spécialisé compétent de l'Union africaine; ;
6. *Invite* la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et les partenaires à renforcer le secrétariat de l'état civil et des statistiques vitales pour lui permettre de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses d'assistance pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique;
7. *Exhorte* les pays membres à allouer aux institutions s'occupant de statistiques du travail des ressources suffisantes pour faciliter la mise en place d'un cadre harmonisé pour les systèmes d'information sur le marché du travail et permettre de mener des enquêtes annuelles concernant la main d'œuvre;
8. *Exhorte* la Commission de l'Union africaine à coordonner toutes les activités concernant les systèmes d'information sur le marché du travail au niveau du continent et à renforcer ses capacités en se dotant d'effectifs et de ressources appropriés, et demande à l'Observatoire économique et statistique pour l'Afrique sub-saharienne, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement, à la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, au Programme des Nations Unies pour le développement, à l'Organisation de coopération et de développement économiques, à l'Union européenne, à l'Organisation internationale du travail et aux autres partenaires de soutenir cet effort;
9. *Prie* la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance de mobiliser les ressources nécessaires pour mettre en service la base de données AfricaInfo et de fournir l'appui nécessaire pour permettre aux pays d'établir des systèmes efficaces de gestion et de diffusion de données en vue de donner au public pleinement accès aux statistiques officielles;
10. *Recommande* à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine et à la Banque africaine de développement de suivre les travaux des autres organismes statistiques sur le renforcement de la capacité des centres nationaux et régionaux de formation et est favorable à ce que le Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines et son secrétariat soient chargés de coordonner les programmes de formation statistique en Afrique.

Résolution 898 (XLV)

Le coût de la faim en Afrique: incidences socioéconomiques de la dénutrition infantile

La Conférence des Ministres,

Consciente du fait que réduire la faim et, par conséquent, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique constitue non seulement l'une des tâches les plus urgentes pour atténuer la vulnérabilité et accroître la résilience des économies nationales, mais aussi un des investissements les plus rentables du point de vue du développement socioéconomique en général,

Notant que si l'on avait fait davantage reculer la faim en Afrique ces dernières années, la récente performance du continent en matière de croissance aurait été encore plus remarquable et aurait pu largement contribuer à réduire la pauvreté,

Notant en outre les incidences négatives qu'ont sur les perspectives de croissance de l'Afrique les épisodes de faim aiguë récurrents mais évitables, qui se traduisent notamment par des déplacements massifs et déstabilisants de populations,

Soulignant qu'il est urgent que les États membres mettent en œuvre des politiques et investissent des ressources pour prévenir de tels épisodes de faim aiguë, ainsi que pour s'attaquer aux causes et aux conséquences de la faim chronique,

Appréciant le fait que la Stratégie régionale africaine de nutrition et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine de l'Union africaine constituent des cadres de décision et d'action solides pour lutter contre la faim aiguë et la faim chronique en Afrique,

Notant que, selon la Stratégie et le Programme, la dénutrition infantile représente l'une des dimensions les plus dommageables de la faim chronique en Afrique,

Affirmant que le fait d'éradiquer la dénutrition infantile est un bon investissement pour se constituer le capital humain de haute qualité qui est largement considéré comme essentiel pour assurer une croissance et un développement durables,

Saluant les efforts faits par les États membres pour recueillir et diffuser des données complètes concernant la dénutrition individuelle et au niveau communautaire, en particulier la dénutrition infantile,

Relevant le manque persistant de données claires sur l'ensemble des coûts économiques et sociaux de la dénutrition infantile et sur les avantages sociaux et économiques globaux qui résultent de son éradication,

Notant en outre que ces données sont essentielles pour mieux faire connaître ces coûts et ces avantages au public, aux décideurs et aux partenaires de développement, ainsi que pour orienter les politiques et les investissements correspondants,

1. *Prie instamment* les États membres d'intensifier leurs efforts et d'accroître leurs investissements pour lutter contre la faim aiguë et la faim chronique, en respectant les principes et les priorités énoncés dans la Stratégie régionale africaine de nutrition et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine,
2. *Demande* à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique d'apporter un soutien accru à ces efforts et à ces investissements des États membres;
3. *Se félicite* de l'étude sur le coût de la faim en Afrique que mènent la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, dans plusieurs pays afin de quantifier les impacts sociaux et économiques globaux de la faim chronique en Afrique;
4. *Compte* que, grâce à cette étude, les principaux décideurs et responsables de l'élaboration des politiques aux niveaux national et régional seront mieux informés de l'intensité et de l'étendue de la dénutrition infantile sur le continent, ainsi que de ses conséquences économiques et sociales globales, ce qui permettra d'asseoir sur une base plus solide les politiques et les investissements visant à réduire la faim en Afrique;
5. *Se félicite* du processus de consultation dans le cadre duquel l'étude est réalisée et en particulier du rôle de supervision technique exercé par le Groupe de travail africain sur le développement de l'alimentation et de la nutrition;
6. *Note* que le Groupe de travail africain sur le développement de l'alimentation et de la nutrition a approuvé la méthodologie de l'étude;
7. *Prend acte* du soutien technique qu'apporte à l'étude la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui constitue un excellent exemple de coopération Sud-Sud;
8. *Prend note* des résultats préliminaires de l'étude, qui montrent que les impacts sociaux et économiques d'ensemble de la dénutrition infantile peuvent être importants en Afrique;
9. *Prie* la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, de faire en sorte que l'étude soit rapidement menée à bonne fin et notamment que ses résultats soient largement diffusés aux niveaux national et régional;
10. *Prie instamment* les États membres et les partenaires participant à l'étude de fournir les ressources nécessaires pour que celle-ci soit un succès.

Résolution 899 (XLV)

L'Afrique en 2050: l'émergence d'un pôle mondial

La Conférence des ministres,

Notant avec satisfaction que l'Afrique a enregistré une croissance remarquable et amélioré la gouvernance depuis le début du nouveau millénaire,

Consciente des perspectives que ce développement ouvre aux peuples africains et à leurs dirigeants, et de la nécessité de poursuivre sur la lancée pour améliorer considérablement les moyens de subsistance en Afrique et permettre au continent de jouer un rôle majeur dans les affaires mondiales,

Ayant présentes à l'esprit la difficulté qu'il y a à maintenir cette dynamique et la nécessité pour les pays africains d'affronter collectivement les problèmes qui se profilent aux niveaux local, régional et mondial,

Soulignant en particulier la nécessité pour les pays africains de commencer à élaborer et affiner des stratégies visant à tirer tout le parti possible de la dynamique de croissance récente et s'assurer que toutes les parties du continent continuent sur la voie du progrès économique et contournent les écueils à venir de sorte que le continent prenne sa place de bloc important dans l'économie mondiale multipolaire en train d'émerger,

Notant l'initiative prise par la Commission économique pour l'Afrique et le Forum sur les marchés émergents de faire établir un document de fond à l'intention de la Conférence intitulé « L'Afrique en 2050: l'émergence d'un pôle mondial » en vue d'entreprendre une étude prospective à long terme sur l'Afrique en 2050,

Soulignant que l'objet de l'étude prospective devrait être d'informer les plus hautes autorités sur les perspectives et les risques afférents à une croissance stable et durable en Afrique à long terme sur le plan des enjeux politiques, de la gouvernance et de l'économie mondiale, ainsi que sur les scénarios permettant de concrétiser les perspectives ouvertes au continent de devenir et rester un pôle de croissance mondiale, et de réduire les risques qui y sont associés; d'accorder une attention particulière sur la manière dont les mégatendances émergentes, tel le passage à un monde multipolaire, les transitions démographiques, les changements climatiques, la numérisation et d'autres questions émergentes, vont affecter ou influencer les perspectives à long terme de l'Afrique; et de rendre compte de la manière dont se concrétise l'engagement en faveur de l'intégration régionale en Afrique d'une manière qui encourage la paix et la sécurité et la compétitivité,

1. *Demande* à la CEA, en collaboration avec le Forum sur les marchés émergents, de faire établir diligemment l'étude prospective sur l'Afrique en 2050;
2. *Invite instamment* les États membres et les communautés économiques régionales à soutenir la réalisation de l'étude en la faisant connaître et en fournissant toute donnée, information ou autre document pertinent qui s'avérerait utile;

3. *Invite* le secteur privé, la société civile et les autres acteurs étatiques et non étatiques à participer activement à l'étude;
4. *Invite* les partenaires de développement à prêter leur concours à la réalisation de l'étude.

Résolution 900 (XLV)

Acquisition de terres à grande échelle en Afrique

La Conférence des ministres,

Prenant acte du Forum de haut niveau sur les investissements étrangers directs dans les terres en Afrique, qui s'est tenu les 4 et 5 octobre 2011 à Nairobi (Kenya), auquel ont assisté des représentants de gouvernements africains, des membres du Parlement, des chefs traditionnels et des participants venant du secteur privé et de la société civile et d'autres parties prenantes,

Rappelant la Déclaration Assembly/AU/Decl.1 (XIII) Rev.1 adoptée par la Conférence de l'Union africaine à sa treizième session tenue à Syrte (Libye) en juillet 2009, qui constitue un cadre pour la gestion des questions et des problèmes fonciers en Afrique,

Affirmant l'importance d'élaborer des politiques foncières en synergie avec d'autres cadres et politiques sectoriels à l'échelle nationale, régionale et panafricaine, notamment le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique,

Notant les possibilités accrues d'investissements dans l'agriculture favorisés par le développement de nouveaux marchés mondiaux, une demande croissante en Afrique elle-même et l'augmentation de la valeur des terres, de l'eau et d'autres ressources naturelles,

Notant également avec un profond intérêt l'augmentation des acquisitions de terres à grande échelle, connues également sous le nom de « mainmise sur les terres », et les incidences des investissements nationaux et étrangers directs dans les terres, les ressources en eau et d'autres ressources naturelles en Afrique,

Saluant les efforts déployés dans le cadre de l'Initiative sur la politique foncière lancée conjointement par la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement pour aider les États membres à régler leurs questions foncières, et reconnaissant la nécessité d'offrir davantage d'aide aux États membres dans le cadre de l'Union africaine et conformément aux lignes directrices relatives à la politique foncière aux fins d'élaborer des politiques nationales portant sur l'ensemble des aspects fonciers, qui permettent de s'attaquer aux questions posées par les transactions sur les terres menées avec des investisseurs nationaux ou étrangers,

Prenant note des messages émanant du Forum sur les investissements étrangers directs dans les terres en Afrique, organisé à Lisbonne en juin 2011 par l'Initiative sur la politique foncière et la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique,

1. *Exhorte* la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et les États membres, dans le cadre de l'Initiative sur la politique foncière:
 - a) À collaborer étroitement avec les gouvernements, les parlements, les communautés économiques régionales, le secteur privé, les chefs traditionnels, la société civile, les partenaires de développement et d'autres parties prenantes en vue de promouvoir d'autres modèles d'investissements fonciers;
 - b) À préparer d'ici à 2013 un rapport d'évaluation sur l'investissement foncier à grande échelle en Afrique;
 - c) À élaborer des principes et des lignes directrices relatives à l'investissement foncier à grande échelle en Afrique, à approuver par les États membres en 2013;
 - d) À mettre en place et en œuvre en 2013 un cadre de surveillance et d'évaluation ainsi qu'un mécanisme pour suivre les investissements fonciers à grande échelle;
 - e) À élaborer un programme de renforcement des capacités pour favoriser des négociations justes et transparentes, de façon à veiller à ce que l'investissement foncier tienne compte des incidences escomptées sur les pays voisins et l'ensemble de la région;
 - f) À faciliter la création d'un groupe de haut niveau de porte-drapeaux africains pour appuyer la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique ainsi que le Plan d'action de Nairobi;
2. *Invite* la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, ainsi que les États membres et leurs partenaires de développement à appuyer l'Initiative sur la politique foncière, afin de renforcer la capacité de mettre en œuvre la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique.

Résolution 901 (XLV)

Promouvoir une société d'innovation aux fins de la transformation sociale et économique de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 64/212 du 21 décembre 2009 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a souligné le rôle vital que la science et la technique peuvent jouer dans la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement,

Rappelant également la Déclaration d'Addis-Abeba sur la science et la technologie et la recherche scientifique pour le développement, adoptée par la Conférence de l'Union africaine en janvier 2007 [Assemblée/AU/Decl.5 (VIII)], qui a souligné le rôle de la recherche scientifique et de l'innovation dans le développement,

Rappelant en outre sa résolution 887 (XLIV) du 29 mars 2011 sur le renforcement de la science et la technologie aux fins du développement en Afrique,

Rappelant aussi sa résolution 856 (XLI) du 2 avril 2008 sur le renforcement de la recherche-développement et de l'innovation au service du développement socioéconomique de l'Afrique,

Notant en s'en félicitant les initiatives importantes donnant suite à la résolution 887 (XLIV), invitant les gouvernements africains et le secteur privé à faciliter les initiatives panafricaines pour appuyer les innovateurs et inventeurs africains, notamment le Prix de l'innovation pour l'Afrique et le programme d'ingénierie biomédicale,

Consciente que le Prix de l'innovation pour l'Afrique est un moyen essentiel pour encourager les entrepreneurs, les innovateurs, les organismes de financement et les fournisseurs de services de développement des entreprises à échanger des idées et à examiner des créneaux commerciaux novateurs,

Consciente de l'importance de la tenue de la deuxième Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique en juin 2010, ainsi que du Cadre africain pour l'innovation, du Forum interparlementaire africain sur la science, la technologie et l'innovation et du Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques,

1. *Félicite* la direction de la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine d'avoir fait en sorte que la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique reste le principal lieu de rencontre pour des débats et des échanges techniques et politiques entre les scientifiques, les décideurs et le secteur privé;
2. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'intensifier sa collaboration avec la Fondation africaine pour l'innovation et d'autres partenaires pour assurer la

viabilité du Prix de l'innovation pour l'Afrique, de façon à soutenir les innovateurs et inventeurs africains, en particulier les femmes et les jeunes;

3. *Invite* les gouvernements africains et le secteur privé à contribuer au financement du Fonds africain de dotation pour la science, la technologie et l'innovation et du Prix de l'innovation pour l'Afrique;
4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, aux États membres et aux décideurs africains d'appuyer la création de compétences en matière d'ingénierie et d'innovation et de capacités entrepreneuriales dans le continent;
5. *Fait appel* à tous les États membres africains pour qu'ils éliminent les barrières administratives, réduisent le coût des affaires, améliorent la qualité et la gouvernance du système éducatif et son adaptation aux besoins nationaux, renforcent les régimes de propriété intellectuelle, mettent en place l'infrastructure nécessaire à l'innovation et intensifient les interactions entre le secteur industriel, les universitaires, le secteur public et les gouvernements;
6. *Engage* les partenaires de développement à fournir l'appui nécessaire pour inscrire dans la durée le Prix de l'innovation pour l'Afrique, le Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques et le Réseau africain pour le développement et le transfert des technologies;
7. *Se félicite* de l'organisation de la troisième Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique et exhorte la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique à soutenir les innovateurs et les inventeurs.

Résolution 902 (XLV)

Création du Centre africain de mise en valeur des ressources minières

La Conférence des Ministres,

Consciente du fait que l'Afrique possède des ressources naturelles considérables et inexploitées et qu'il est important de mieux gérer et régenter ces ressources,

Mesurant le rôle important que jouent les ressources minières dans la promotion d'un développement diversifié et de la transformation structurelle des économies africaines,

Rappelant que la décision EX.CL/Dec.471 (XIV), qui a été adoptée à la quatorzième session du Conseil exécutif de l'Union africaine à Addis-Abeba en janvier 2009 et approuvée par la Conférence de l'Union africaine à sa douzième session en février 2009 à Addis-Abeba, encourage à faire de la Vision minière pour l'Afrique le principal cadre pour le développement durable des ressources minières considérables du continent,

Rappelant en outre la décision qu'ont prise les Ministres africains en charge de la mise en valeur des ressources minières à leur deuxième Conférence à Addis-Abeba en décembre 2011 de créer un centre africain de mise en valeur des ressources minières,

1. *Prend note* de la création du Centre africain de mise en valeur des ressources minières;
2. *Prie instamment* la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement d'accélérer la mise en place du Centre et de présenter un rapport à la prochaine réunion conjointe de la Conférence des Ministres de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique;
3. *Demande* à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'élaborer un plan d'activités pour le Centre africain de mise en valeur des ressources minières et de le soumettre à l'examen des États membres;
4. *Prie* les États membres d'intégrer la Vision minière pour l'Afrique dans leurs plans et politiques nationaux de développement, grâce à une législation appropriée, ainsi que de prévoir des crédits budgétaires;
5. *Demande* à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et aux partenaires de développement de soutenir et de financer le Centre africain de mise en valeur des ressources minières une fois que celui-ci aura été mis en place.

Résolution 903 (XLV)

Projet de cadre stratégique: plan-programme biennal proposé pour la Commission économique pour l'Afrique pour 2014-2015

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 41/203 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1986 et les résolutions pertinentes suivantes sur la planification du développement,

Rappelant en outre la résolution 844 (XXXIX) de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique en date du 15 mai 2006, relative au repositionnement de l'Afrique pour mieux répondre aux priorités de l'Afrique,

Prenant note avec appréciation du rapport annuel de la CEA (E/ECA/COE/31/21) qui a souligné les résultats significatifs obtenus par la Commission dans tous ses domaines de programme, notamment l'analyse macroéconomique, les finances et le développement économique, la sécurité alimentaire et le développement durable; la gouvernance et l'administration publique, l'information et la science et la technologie au service du développement; le commerce, la coopération économique et l'intégration régionale, la question de l'égalité hommes-femmes et les femmes dans le développement; les activités sous-régionales pour le développement, la planification du développement et l'administration, et les statistiques et le développement social,

Notant avec satisfaction l'intention de la Commission économique pour l'Afrique d'intensifier l'appui qu'elle fournit aux États membres afin d'améliorer leur capacité à formuler et à mettre en oeuvre des politiques de développement tant à l'échelle nationale que régionale; ainsi que de fournir un soutien accru plus cohérent aux États membres pour faire progresser la coopération Sud-Sud afin de compléter les mécanismes existants de coopération Nord-Sud,

Saluant l'objectif de la Commission consistant à renforcer le soutien aux États membre afin de réaliser les objectifs de développement durable, conformément aux engagements de 2012 de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), à concevoir des stratégies de réduction de la pauvreté après l'expiration des objectifs du Millénaire pour le développement en 2015, à créer des emplois, développer les infrastructures, notamment promouvoir l'accès à l'énergie pour tous, et plaider en faveur de la formation des jeunes,

Saluant en outre les efforts inlassables de la Commission pour soutenir la réalisation de résultats multisectoriels tout au long de son programme de travail, notamment en s'attaquant aux dimensions socioéconomiques des changements climatiques dans le cadre des sous-programmes, en renforçant la capacité de gestion des ressources naturelles, en abordant les questions liées à la migration et en approfondissant son travail sur le rôle de l'État dans le développement, notamment en intensifiant les efforts visant à raviver la planification du développement,

Encourageant la Commission à poursuivre son soutien aux États membres, à la Commission de l'Union africaine et à son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ainsi qu'aux communautés économiques régionales pour relever les défis actuels et nouveaux,

Notant avec appréciation les efforts que la Commission ne cesse de déployer pour établir des partenariats et obtenir des ressources additionnelles pour compléter son budget ordinaire afin de se donner les moyens d'intensifier ses activités dans les domaines prioritaires identifiés et disposer de la souplesse nécessaire pour répondre comme il se doit aux questions émergentes qui ne peuvent être couvertes dans le cadre du programme de travail ordinaire,

Ayant examiné le projet de cadre stratégique/de plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique pour 2014-2015 (E/ECA/COE/31/21),

1. *Approuve* le projet de cadre stratégique/de plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique pour 2014-2015;
2. *Invite* le Comité des programmes et de la coordination à soutenir le plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique pour 2014-2015 et à faire en sorte que les ressources nécessaires soient mises à disposition pour sa mise en œuvre.

Résolution 904 (XLV)

Admission du Soudan du Sud au Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique de l'Est

La Conférence des ministres,

Ayant souhaité la bienvenue au Soudan du Sud, État indépendant le plus jeune du monde,

Prenant note de sa demande à être admis au Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique de l'Est,

Sachant que le Soudan du Sud est membre de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui est du ressort du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est,

Rappelant le débat tenu par le Comité d'experts de la cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres, de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique,

1. *Fait droit* à la demande d'admission du Soudan du Sud au Bureau sous-régional en Afrique de l'Est;
2. *Prie instamment* la Commission économique pour l'Afrique de prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que le Soudan du Sud devienne membre de plein droit du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est;
3. *Prie instamment* tous les organes régionaux et continentaux d'admettre le Soudan du Sud à sa demande.

Résolution 905 (XLV)

Mutuelle africaine de gestion des risques: des solutions souveraines aux risques de catastrophe

La Conférence des Ministres,

Consciente que du fait de l'impact croissant des phénomènes météorologiques extrêmes entraînés par les changements climatiques, l'élaboration de mécanismes de gestion des risques au niveau souverain demeure une priorité urgente,

Consciente également du fait que le système actuel de financement au coup par coup et imprévisible des interventions en cas de catastrophe a pour effet d'épuiser des réserves vitales, de détourner en temps de crise les ressources publiques des investissements prévus, de ralentir la croissance économique et de faire reculer de façon significative le développement,

Rappelant que dans la résolution 877 (XLIII) adoptée à la troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA tenue à Lilongwe (Malawi) en mars 2010, les ministres ont décidé d'appuyer « les efforts déployés pour renforcer les capacités nationales et régionales d'atténuation de l'exposition aux risques de catastrophes naturelles à travers l'institutionnalisation d'instruments financiers et autres efficaces, tels que la constitution de réserves stratégiques de céréales, la création de fonds d'urgence budgétisés et le partage des risques entre sous-régions »,

Rappelant également la déclaration adoptée à la deuxième Conférence ministérielle africaine sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Nairobi (Kenya) du 14 au 16 avril 2010 (EX.CL/589 (XVII)), qui engage les États Membres à étudier la faisabilité de mutualiser les risques financiers à l'échelle continentale en œuvre pour la création d'une mutuelle panafricaine de gestion des risques de catastrophe contrôlée par les États africains, en s'appuyant sur les outils et les mécanismes de financement des activités de réduction de ces risques qui existent déjà ou qui sont sur le point d'être créés,

Prenant note de l'Accord relatif aux dispositions spéciales concernant la Mutuelle africaine de gestion des risques signé en juin 2011 entre la Commission de l'Union africaine et le Programme alimentaire mondial, comme suite à la décision de janvier 2011 du Conseil exécutif demandant à la Commission de mettre en place les dispositions administratives nécessaires (EX.CL/Dec.607 (XVIII));

Rappelant la décision prise par la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en mars 2011, relative à la mise en œuvre de la résolution adoptée lors du deuxième Sommet arabo-africain de Syrte (Libye) le 10 octobre 2010 [Assembly/Africa Arab/Res.2(II)] en vue de la création d'un fonds arabo-africain de lutte contre les catastrophes, dont les statuts, les objectifs et les modalités devront être définis par la Commission de l'Union africaine et la Ligue des États arabes,

Notant les vastes consultations en cours avec les ministres sectoriels compétents aux niveaux national, régional et continental sur les aspects techniques de cette proposition,

Notant en outre que pour assurer la solvabilité et la viabilité de la Mutuelle africaine de gestion des risques, il serait fait appel à une stratégie financière novatrice fondée sur le versement de contributions initiales par des donateurs et de primes régulières par les États membres participant sur une base volontaire, ce qui permettra de recourir à des outils financiers modernes sans que cela ait d'incidence directe sur les budgets nationaux des États non participants,

Reconnaissant que, bien que la sécheresse soit une menace majeure pour les populations frappées par l'insécurité alimentaire, la prise en compte d'autres catastrophes naturelles telles que les inondations, les tremblements de terre et les cyclones faciliterait la participation d'un plus grand nombre de pays et devrait être prévue dans le mécanisme.

1. *Se félicite* du rapport intérimaire de la Commission concernant la mise en place d'une mutuelle africaine de gestion des risques;
2. *Souligne* la nécessité urgente de disposer d'un système de gestion des risques de catastrophe à l'échelle du continent, cela étant essentiel pour protéger les acquis du développement, en particulier au vu des changements climatiques;
3. *Approuve* dans son principe la proposition visant à mettre en place la Mutuelle africaine de gestion de risques;
4. *Demande* que la Commission élabore un accord juridique en vue de la mise en place de la Mutuelle africaine de gestion de risques;
5. *Recommande* que la Mutuelle africaine de gestion de risques soit établie en tant qu'organe spécialisé de l'Union africaine et bénéficie des privilèges et immunités précisés dans la Convention générale de l'OUA sur les privilèges et immunités;
6. *Demande* à la Commission d'organiser avant la fin de l'année une réunion d'experts gouvernementaux et, par la suite, une conférence de plénipotentiaires pour examiner et adopter l'accord portant création de la Mutuelle;
7. *Invite* instamment tous les États membres de l'Union africaine à participer activement au processus exposé ci-dessus;
8. *Appelle* les partenaires de développement et les institutions partenaires à appuyer ce projet d'une importance critique pour la sécurité alimentaire du continent.

Résolution 906 (XLV)

Candidat de l'Afrique à la présidence de la Banque mondiale

La Conférence des ministres,

Accueillant avec satisfaction le fait que Mme Ngozi Okonjo-Iweala, Ministre coordonnateur de l'économie et Ministre des finances du Nigéria, a été proposée comme candidate unique de l'Afrique à la présidence de la Banque mondiale,

Saluant les nombreuses réalisations de Mme Okonjo-Iweala et ses apports majeurs au développement du monde et de l'Afrique,

Convaincue que Mme Okonjo-Iweala est la candidate la plus éminemment qualifiée pour la présidence de la Banque mondiale,

1. *Approuve unanimement* la désignation de Mme Okonjo-Iweala comme candidate de l'Afrique pour le poste de Président de la Banque mondiale;
2. *Engage* le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale à élire Mme Okonjo-Iweala en tant que président de la Banque à sa prochaine réunion en avril 2012.